

**Conférence régionale des préfets du
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

RAPPORT SYNTHÈSE

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)**

Saguenay – Avril 2021

Table des matières

Préambule.....	1
Section I : Participation à la consultation.....	2
Section II : Synthèse des commentaires reçus	5
ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires.....	
ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus	
ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation	

Préambule

Comme prévu à l'article 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ». La Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux. Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation publique.

Section I : Participation à la consultation

Au début du mois de janvier 2021, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a transmis à la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, organisme régional responsable de la coordination et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et des consultations PAFI, un courriel l'informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Dates de la consultation (début-fin) :	10 février 2021	6 mars 2021
---	-----------------	-------------

La direction générale régionale du MFFP a fait paraître un avis public dans les journaux suivants afin d'inviter la population à participer à la consultation publique :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Progrès Week-end (version papier) | 13 février 2021 |
| - Progrès Week-end (version électronique) | 13 et 14 février 2021 |
| - Nouvelles Hebdos | 10 février 2021 |
| - Étoile du lac | 10 février 2021 |
| - Le Lac-Saint-Jean | 10 février 2021 |

En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé sur les ondes radiophoniques de Radio X (KYK FM), de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 10 février au 19 février 2021 pour la station Radio X (KYK FM) et du 10 février au 16 février 2021 pour les autres stations, à raison de 5 à 8 occasions par jour un message de 30 secondes où la population était invitée à consulter les plans sur le site internet du ministère ou aux bureaux des unités de gestion de la région. La même invitation a également été publiée sur les sites web de RADIO X (KYK FM), de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 16 février au 2 mars 2021.

Le MFFP a présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay, le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 en préconsultation lors d'une rencontre en visioconférence le 2 février 2021. Les PAFIO des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors d'une rencontre en visioconférence le 4 février 2020.

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Alexandra Dupéré	2 février 2021	Visioconférence	023-71
André Gilbert	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Caroline Lavoie	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Christian Fausse	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Claude Dupuis	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Diane Bouchard	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Éric Bouchard	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Gilles Simard	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Guy Asselin	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Jeanne Moisan-Perrier	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Kathleen Goulet	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Louis Bélanger	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Marc Tremblay	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Maxime Dufour	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Michel Laurendeau	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Nathalie Audet	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Nicolas Tremblay	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Paul-Eugène Grenon	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Patrick Gendreau	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Richard Carbonneau	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Sylvain Boulianne	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Yanick Claveau	2 février 2021	Visioconférence	023-71
Yvon Bouchard	2 février 2021	Visioconférence	023-71
TOTAL		23 personnes	

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Alexandra Dupéré	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Arthur Fortin	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Carl Tremblay	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Daniel Potvin	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
David Tremblay	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Éric Gaudreault	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Fannie Bard	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
François Levesque	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Gabriel St-Gelais	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Gaston Fortin	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Guy Asselin	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Marc Tremblay	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Marcel Gauthier	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Mathieu Laroche	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Maxime Dufour	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Bouchard	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Pascal Turcotte	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Patrick Gendreau	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Stéphan Gauthier	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Vincent Chabot	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Yves Larouche	4 février 2021	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
TOTAL		21 personnes	

En raison de la pandémie de COVID-19, aucune soirée de consultation individuelle n'a été tenue. Pour la même raison, les bureaux du Ministère ont été fermés à la clientèle. Les personnes intéressées devaient envoyer toutes demandes de renseignements à l'adresse saguenay-lac-saint-jean.forest@mffp.gouv.qc.ca

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MFFP (<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre>). Le nombre de visites au site de consultation du PAFIO n'a pas été comptabilisé.

Afin d'émettre ses commentaires et préoccupations sur les PAFIO, les participants étaient invités à remplir un formulaire géoréférencé directement sur le site WEB du MFFP.

Les personnes indiquées dans les tableaux sont celles ayant participé aux activités de préconsultation. On peut considérer que cette liste représente le nombre minimum de gens qui ont consulté les plans durant cette consultation publique puisqu'il était possible de consulter le site web du MFFP sans s'inscrire en tant que participant à la consultation. La liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 1 du présent document.

Section II : Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique et faisant partie d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Dans le cadre de cette compilation, seuls les commentaires provenant d'organismes occupant un siège aux comités de travail de la TLGIRT ont été considérés comme provenant d'un participant à une TLGIRT.

Participant à une TLGIRT	Non-participant à une TLGIRT
15	68

Une fiche de commentaire pouvait contenir plusieurs commentaires portant sur différent type de préoccupations. Le tableau suivant présente le nombre de commentaires émis par type d'utilisateurs.

	Type d'utilisateurs								
	Villégiateurs (chalet, association de riverains)	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Municipalité, MRC	Récréotourisme (activité, club, association)	Groupe environnemental	Industriel (mine, forêt)	Gestion intégrée des ressources	Autochtones	Citoyens
83	5	8	3	8	5	1	1	1	51

	Type de préoccupations								
Total	Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Types de travaux forestiers	Période réalisation des travaux	Transport (bruit, sécurité, etc.)	Paysage	Aire protégée	Superficie	Conservation de la biodiversité
178	35	20	10	7	5	45	23	4	29

ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
51 personnes
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
Alliance Autochtone du Québec, Communauté St-Nazaire/Tchitogama
Arianne Phosphate INC.
Ashuapmushuan expérience
Association de protection du lac Kénogami (APLK)
Association des lacs Dosquet Nord et Sud
Association des propriétaires de lots privés du Lac aux Grandes Pointes
Association des villégiateurs du lac Noir
CIDAL - Division tourisme
Club Dansereau
Club de motoneige caribou-conscrits
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini INC.
Club Passe Partout Roberval Inc.
Club Tobo-Ski et Club Velo2Max
Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme
Equinox Aventure
Fédération des pourvoiries du Québec
Fondation David Suzuki
MRC Fjord-du-Saguenay
MRC Maria-Chapdelaine
Municipalité de Lamarche
Nature Québec
Pourvoirie Club Colonial Inc.
Pourvoirie Damville Inc.
Pourvoirie Domaine Poutrincourt
Pourvoirie Lac Duhamel Inc. et FPQ
Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique des Laurentides
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
Zec des Passes
Total : 83 personnes ou Organismes

ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus

Organisme	Synthèse des commentaires reçus
Anonyme	La zone de coupe est trop près de la rive de la rivière Péribonka. Une bande riveraine de largeurs raisonnables (environ 1 km) devrait être conservée pour assurer le maintien du paysage aux abords de la rivière.
Anonyme	Les travaux sont trop agressifs et irréfléchis
Anonyme	Je suis passionné de récréotourisme et la rivière Péribonka est un site encore sauvage, extraordinaire avec ses escarpements et des paysages qui rappellent ceux d'un fjord. Merveilleux d'y passer un 2 à 3 jours en camping et d'y faire canot/kayak. Nous devons y développer le volet touristique provincial, national et même international. L'impact économique en sera positif pour les années futures. Aller de l'avant avec les coupes forestières n'aura un impact qu'à court terme, et ce, en détruisant ce bel environnement pour les 30 à 35 prochaines années. De plus, ça ne fait pas de sens, car les zones de coupe se situent dans le périmètre du projet d'aire protégée. Donc, je suis tout à fait contre ces coupes forestières. Tout comme le secteur Baie des Gardes, cet autre secteur est dans la continuité de la rivière Péribonka. Celle-ci est encore bien sauvage et offre un paysage extraordinaire et unique. Elle offre un potentiel de développement récréotouristique incroyable d'envergure même internationale (kayak, canot, camping...). C'est une richesse et développer cette rivière offrira une économie durable pure des décennies alors qu'une coupe forestière n'est qu'à court terme et détruira cet environnement superbe pour plus de 30 à 40 ans. Donc, je suis tout à fait contre les coupes forestières envisagées. Merci de votre écoute. Autre secteur le long de la rivière Péribonka à protéger. La rivière Péribonka est un environnement unique, sauvage ressemblant à un fjord. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean peut être fière ce territoire qui offre un potentiel de développement récréotouristique d'envergure même internationale. Développer ce site offrira une économie durable pour les prochaines décennies ; beaucoup plus que de procéder aux coupes forestières qui détruiront un environnement unique. Je suis donc totalement contre ces travaux forestiers prévus. Il y a certainement d'autres endroits à identifier apportant un équilibre entre les divers projets d'autant plus que, pour ces secteurs le long de la rivière font déjà l'objet d'un projet d'aire protégée. Ce secteur « Ingénieur » ainsi que les 2 autres en face (« Canal sec » et « Joly » ne peuvent subir les coupes forestières envisagées. Aller de l'avant avec les coupes forestières n'aura un impact économique qu'à court terme et détruira cet environnement pour des décennies. Nous nous devons de protéger ces aires et d'y développer un volet récréotouristique de calibre international qui sera un développement économique durable. La rivière Péribonka est un environnement sauvage et naturel, semblable à celui d'un fjord. Le potentiel de développement est bien présent. De plus, les zones de coupe envisagées se situent précisément dans le périmètre du Projet d'aire protégée et aussi dans le bloc de protection du caribou. Les divers ministères (provincial et fédéral pour la protection du caribou) doivent se parler et prendre conscience des impacts majeurs de ces coupes forestières. Donc, je m'oppose à ces coupes à blanc tout au long de la rivière Péribonka.

Anonyme	Ça n'a aucun sens d'hypothéquer un développement touristique d'envergure pour quelques arbres. Vous êtes sensé par la loi contribuer « au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société ». Faites voir que vous comprenez ce que dit la loi, laissez le couloir visuel de la rivière Péribonka tranquille et allez couper ailleurs. Ce n'est pas la place qui manque.
Anonyme	Richesse faunique Zone de très grande biodiversité qui devrait être protégée de toute intervention anthropique. Les rives de la rivière Péribonka abritent une très grande variété d'espèces végétales rares en une telle zone de rusticité. Zone de très grande biodiversité qui devrait être protégée de toute intervention anthropique. Secteur d'une incroyable richesse. Une bande de protection visuelle longeant la rivière Péribonka devrait minimalement être prévue vu le fort achalandage récréotouristique.
Anonyme	Que notre belle nature soit détruite, j'ai accès régulièrement à ses coins d'eau et une déforestation serait inconcevable. Étant une aire protégée, la nature est tellement belle, une déforestation serait impensable. La sauvegarde de l'environnement pour nos animaux. Je pratique le kayak et la pêche. C'est un endroit très achalandé en période estivale, il y a de belles plages. C'est un endroit protégé, une déforestation aurait un impact sur l'environnement. Les animaux, les plans d'eau, l'écosystème de cet endroit en seraient très touchés.
Anonyme	Pour quels moment et qualité du paysage après
Anonyme	Nous nous devons de protéger nos forêts de l'intervention humaine. Ce sont une forêt vieille de 250 ans, l'écosystème d'espèces précieuses (le caribou forestier, qui est en péril) et notre qualité de vie à tous qui sont en jeu.
Anonyme	La localité des coupes ne fait aucun sens en ce qui a trait à la protection des aires de reproduction de l'orignal. Les coupes en bordure du canal sec vont grandement nuire au secteur récréotouristique et sportif pour la chasse et pêche. La vue sera grandement affectée. C'est un bijou qu'il faut protéger et garder intact. Du plus de nombreux chasseurs autochtones vivent de la chasse et pêche dans ce secteur. Le fait de vouloir bûcher le long du canal au nord de la rivière Péribonka engendra inévitablement un énorme conflit avec les différents clans autochtones de la région. Je suis déjà en discussion avec 2 chefs de clans et nous avons l'intention ferme de faire tomber le projet de coupe de bois au secteur nord de la Péribonka. Cela va détruire la faune comme le caribou forestier, les pygargues et l'orignal. Cela va ruiner le récréotouristique du secteur comme le canot kayak la pêche et la chasse. Cela va ruiner la vue du site. C'est un gros NON pour ce projet !!!!!
Anonyme	Nous avons un secteur qui nous offre une vie naturelle de toute première qualité. Du point de vue visuel jusque-là un territoire de chasse aménager depuis plusieurs années. Je représente un groupe de villégiateurs qui occupe ce secteur depuis 3 générations nous souhaitons offrir une continuité à nos enfants. Qualité du paysage. Qualité du paysage et aspect de la nature.
Anonyme	La coupe forestière ne devrait absolument pas être permise aux abords de la rivière Péribonka qui est un patrimoine naturel exceptionnel à protéger. Considérer l'aspect économique que peut apporter la coupe forestière est une vision de courte vue et même archaïque alors que la préoccupation planétaire s'inscrit dans une

	démarche de sauvegarde de tels sites. Une vision à long terme, qui s'inscrirait également dans une vision de développement durable, devrait tenir compte du potentiel récréotouristique de ce secteur ainsi que de la valeur de sa biodiversité. Permettre la coupe forestière aux abords de la rivière Péribonka serait une erreur monumentale et irréversible.
Anonyme	Je fréquente souvent le secteur l'été en embarcation. Je crains que les travaux forestiers dégradent significativement la qualité du paysage de cette zone. Ce secteur est proche des rampes de mises à l'eau de Lamarche et est très fréquenté par les plaisanciers. Je souhaite que des mesures soient prises pour diminuer l'impact visuel des travaux à partir du plan d'eau.
Anonyme	Ce secteur doit être protégé, car il constitue un site exceptionnel pour le récréotourisme. Je suis donc contre les coupes forestières afin de protéger ce superbe environnement. Le secteur concerné constitue un joyau sur le plan récréotouristique et il doit être impérativement préservé contre les coupes forestières. Ce secteur constitue un joyau naturel et doit être absolument préservé des coupes forestières.
Anonyme	Je m'oppose à la coupe des 43 km de forêt sur le bord de la Péribonka. Je pêche et marche dans les sentiers du secteur, il s'agit d'une tragédie. La tordeuse est un phénomène que la nature résorbe naturellement depuis des millénaires. Laissez la nature faire son travail elle n'a pas besoin d'humain ignorant. Pourquoi sentons toujours le besoin d'agir, la terre se porte mieux sans nous.
Anonyme	Membre du club de canot Kaminak, je songeais à descendre la rivière Péribonka avec des amis. Les coupes de bois sabotent les paysages en bordure des rivières que ce soit lors de la descente ou au moment de camper. C'est triste que cet environnement soit détruit.
Anonyme	Qualité du paysage Conservation du couloir visuel A chaque année vous revenez toujours nous achaler avec les mêmes sortes de coupes « A BLANC » dans des secteurs que nous privilégions, vous nous prenez pour qui ? Je crois que votre équipe est malentendante vous n'êtes vraiment pas à notre écoute et vous le faites dans un seul but économique. Vous voulez éperdument détruire le potentiel de cette belle rivière, peu importe le prix. Très désolé de devoir se justifier à chaque année.
Anonyme	Coupe aux abords de la rivière. Destruction du paysage visuel et menace aux retombées récréotouristiques. Les forestières ont déjà tué le dernier plus gros bouleau jaune homologué qui se situe aux abords de la rivière Péribonka. ARRÊTEZ CE MASSACRE. Allez couper plus loin de la rivière en dehors du champ visuel.
Anonyme	Comme il a été démontré dans le projet d'aire protégée intéressant la partie méridionale de la rivière Péribonka, celle-ci a un grand potentiel récréotouristique, de calibre international, en raison de la beauté du paysage forestier qu'elle traverse. J'habite au Lac-Saint-Jean et suis moi-même amatrice d'activités de plein air, notamment de canot-camping. J'ai plusieurs amis dans le sud du Québec qui recherchent des endroits tels que la rivière Péribonka pour vivre des aventures de plein air. Je suis aussi membre de coopérative de l'Île-du-Repos, centre de villégiature situé directement sur la rivière Péribonka, où se déroule chaque année un mini-festival d'activités d'eau vive qui attire des adeptes de toute la province. Les

	coupes projetées dans ce secteur viendront grandement détériorer l'aspect visuel des berges de la rivière et diminuer son attrait pour les amateurs de nature vierge. Encore plus importants, nous avons collectivement le devoir de protéger ce secteur forestier à haute valeur écologique et le caractère unique de la faune et de la flore qui y prospèrent. Toutes ces richesses naturelles ont été bien décrites dans le projet d'aire protégée, nul besoin de les énumérer ici. L'industrie forestière sévit déjà durement dans de vastes territoires dont elle fragilise les écosystèmes à un degré et avec des conséquences difficilement mesurables. Il n'est que justice qu'elle s'efface devant des projets citoyens nés de notre attachement à notre territoire et aux beautés naturelles qu'il offre à découvrir, aux gens du SLSJ comme aux amoureux de la nature de notre province et d'ailleurs dans le monde.
Anonyme	Bonjour, j'ai un bail dans la zone « canal sec ». Je comprends l'exploitation forestière, mais il y a des limites à vouloir absolument faire du 2x4. Je m'explique en deux temps : premièrement, vouloir récolter le long de la rivière Péribonka est absurde et de courte vision. Il serait logique de laisser une bande d'un ou deux kilomètres à partir des berges pour conserver un magnifique visuel et ainsi permettre aux organismes touristiques de développer des produits intéressants. Mais vendre une forêt fraîchement récoltée n'a aucune chance de succès. Et de laisser une bande de deux kilomètres le long de cette magnifique rivière représente un faible % des surfaces exploitables. Deuxièmement, même si vos biologistes disent qu'il n'y a pas de caribous dans cette zone, je peux vous dire qu'ils se trompent puisque nous en avons observé et nous voyons des traces de temps à autre. J'espère que vous protégerez la rivière Péribonka.
Anonyme	Je travaille dans l'industrie touristique et ce serait plus rentable de garder ce territoire en zone protégée. Aussi selon mes sources il est faux de faire porter à la tordeuse l'obligation de couper, c'est l'industrie forestière qui veut ce bois.
Anonyme	Il est inconcevable de détruire un si beau secteur sauvage où une faune importante risque de disparaître.
Anonyme	Ça fait des années qu'on essaie de vous faire comprendre la grande valeur écologique, paysagère, touristique, sociale, culturelle de la rivière Péribonka et c'est toujours à recommencer. Laissez notre rivière tranquille et allez couper ailleurs.
Anonyme	Qualité du paysage
Anonyme	Les coupes le long du Péribonka nuiront à la beauté du paysage, mais aussi au tourisme. Le Péribonka est un lieu à fort potentiel touristique et devrait être laissé tel quel.
Anonyme	Ce secteur est important il est dans un secteur d'air protégé qu'il faut préserver. Mes enfants ont le droit de connaître des forêts de qualités.
Anonyme	Récréotourisme, économie, qualité du paysage
Anonyme	Chemins, localisation des coupes, qualité du paysage
Anonyme	Faune
Anonyme	Ce secteur est magnifique et je suis contre la coupe forestière et de plus il fait partie d'un projet d'aire protégée. C'est super accessible, pas loin d'Alma, un petit coin de paradis Territoire grandiose, attrait majeur pour la région située pas trop loin des villes et un couloir sur la rivière à protéger. Je suis déçue, car il y a un projet d'aire protégée qui serait intéressant et de plus c'est un écœurant de caribous. Ces animaux sont en voie de disparition.

	Ce secteur fait aussi partie du projet d'aire protégée donc je suis contre la coupe.
Anonyme	En tant que citoyenne et parent, je réclame la protection de cette zone pour ses forêts à haute valeur de conservation, des forêts rares, des écosystèmes forestiers exceptionnels, et les trois espèces menacées qu'elle protège, dont le caribou des bois.
Anonyme	Voilà ce que j'en pense : « En attendant le moment où un recours collectif lui fera comprendre qu'une forêt est plus qu'une cour à bois de compagnie, l'Action boréale demande au ministère des Forêts de soumettre chaque aire d'intensification projetée au même processus rattaché à la création d'une aire protégée (analyses environnementales, consultations et audiences publiques) et que, pour chaque aire d'intensification implantée, soit instaurée une nouvelle aire protégée d'égale surface et dotée d'un budget de fonctionnement équivalent. Selon le ministre Dufour, son projet d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) fera doubler la récolte de bois d'ici l'an 2080. Il n'y a que le télescope spatial Hubble qui voit plus loin que notre ministre. Comme ce légendaire télescope est en fin de vie, l'intronisation de Pierre Dufour au Guinness Book of Records semble imminente . https://www.tvanouvelles.ca/2021/02/20/cris-du-cur-de-laction-boreale-notre-foret-aux-soins-intensifs-1?fbclid=IwAR2Hsg21JVgUlqi6meqejYOc6yyE9vjc4IPkFMqWK612R51QZ_DCHObcsLA
Anonyme	Depuis 2017 que je participe à vos PAFIT et PAFIO pour m'opposer à des coupes forestières dans le couloir de la rivière Péribonka et à chaque année, c'est à recommencer comme si notre opposition tombait dans le vide. Vous savez très bien que cette rivière possède une vocation touristique de grande valeur, vous savez très bien qu'elle est appelée à devenir une aire protégée, vous savez très bien que les citoyens s'opposent en grand nombre depuis plusieurs années à des coupes dans le couloir visuel de la rivière. Il est évident que votre PAFIO 2021 est une attaque vicieuse contre l'aire protégée qui s'annonce alors qu'il y a des dizaines de kilomètres de forêt à couper juste en dehors du couloir visuel. Vous ne respectez pas la loi en ne favorisant que les activités de récolte forestière, vous ne respectez pas la loi en ne tenant aucun compte des objections inscrites dans les consultations depuis des années, vous ne respectez pas les autres utilisateurs de la forêt, vous ne respectez pas les citoyens qui habitent ce territoire et vous ne collaborez aucunement à la diversification économique de la région. Et vous êtes d'une arrogance consommée en vous prenant pour des spécialistes de tout et en prétendant que les coupes forestières ne dérangent pas le tourisme. Il y a des spécialistes de l'écotourisme, des vrais, qui disent tout à fait le contraire et c'est d'autant plus vrai pour les touristes étrangers qui ont des exigences élevées en matière de qualité d'environnement. Votre vision de la gestion du territoire forestier est lamentable et digne du siècle passé. Je m'oppose à toute coupe forestière dans le périmètre du couloir visuel de la rivière Péribonka et de la future aire protégée.
Anonyme	Je trouve que cela va nuire au tourisme et aux utilisateurs de la rivière Préservation du territoire, pour les utilisateurs, beauté du paysage, protection des bords de la rivière. Industrie touristique Protection du territoire et des berges pour les utilisateurs du territoire. Beauté des paysages. Industrie touristique. Protection du territoire. Préserver les paysages pour les utilisateurs et le tourisme.

Anonyme	La rivière est une ressource naturelle de toute beauté on ne devrait pas endommager sa beauté et ses attraits. J'ai un chalet sur la rivière et j'adore regarder cette nature et en profiter. Je ne voudrais pas qu'elle soit bûchée de chaque côté... on devrait plutôt développer son côté touristique il y a sur la rivière des beautés inimaginables.
Anonyme	Je voudrais savoir si la période de scarifiage pourrait être en dehors de la période de la chasse à l'orignal. De plus j'aimerais faire exclure une partie du bloc afin de protéger un sentier de VTT afin qu'il ne soit pas atteint pas les scarificateurs. En effet ce sentier permet de circuler dans le bûcher et permet d'accéder à une zone de chasse. Tout d'abord, avant la récolte de l'année 2019-2020, le chemin présent était carrossable et très bien entretenu. Il ne présentait aucune difficulté à y circuler en voiture. Depuis les opérations de récolte, le chemin a été surutilisé et décapé par la machinerie, ce qui a causé des dommages qui n'existaient pas auparavant. Étant donné un secteur d'opération hivernal, le chemin n'a pas pu bénéficier d'un traitement favorable à la villégiature ce qui a détérioré son accès. De mon côté, je suis propriétaire de chalet et utilisateur de cette portion de chemin. Il serait préférable d'envisager à la remise en état du chemin par l'ajout d'une couche de gravier afin de rendre carrossable à divers véhicules et de vérifier également le bon écoulement des eaux printanières qui depuis le jour des opérations, se drainent maintenant sur le chemin d'accès. Cette problématique n'existait pas avant ces nouvelles opérations.
Anonyme	Je trouve que c'est un secteur à préserver dans le cadre du projet d'aire protégée qui chemine depuis plusieurs années. C'est accessible pour moi, c'est près d'Alma. J'ai fréquenté pas mal d'endroits et le secteur de la rivière Péribonka est spécialement beau. Plage, petites chutes et surtout une vue super belle sur les montagnes tout le long de la rivière. Je suis contre la coupe, j'ai descendu la rivière en kayak et les paysages sont tellement beaux, plage, chute, montagne, de beaux paysages sauvages. Je suis pour l'aire protégée. C'est bien situé et gagne à être connu. Tout le groupe que nous étions a apprécié grandement. Je pense que c'est un secteur à protéger, j'ai descendu la rivière en kayak et c'est juste trop beau. De plus il y a des caribous dans ce secteur, la forêt est assez vieille. Ce qui me frappe le plus c'est que ce territoire est accessible malgré qu'il soit sauvage. C'est une richesse pour notre région. J'ai travaillé et étudié en écotourisme et j'en ai vu pas mal des coins de pays et celui-ci est de grande qualité. J'appuie le projet d'aire protégée. Ce secteur touche aussi le projet d'aire protégée, je suis contre sa coupe qui modifierait beaucoup le paysage
Anonyme	Protéger le corridor visuel de la Péribonka, car c'est magnifique ce secteur et je suis pour le projet d'aire protégée. J'ai passé ma vie dans le reboisement et j'ai constaté que les limites ne sont pas respectées il n'y a pas de surveillance. Ce secteur mérite d'être protégé, je suis contre la coupe dans ce secteur. Je suis contre la coupe forestière dans ce secteur magnifique où je me rends régulièrement pour naviguer, pêcher et admirer la beauté du secteur. J'ai longtemps travaillé en forêt et constaté le ravage des coupes près de nombreux lacs, je trouvais qu'il y avait peu de surveillance et que les compagnies ne semblaient pas respecter les bordures de lacs.

	Je suis contre la coupe forestière et pour le projet d'aire protégée pour le couloir visuel de la rivière Péribonka. C'est un secteur à protéger et à développer pour le développement touristique. De plus j'ai plusieurs fois vu des caribous dans ce secteur. Le projet d'aire protégée est positif pour toute la région et pour le Québec, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été accepté par le gouvernement, mais je pense que le projet mérite de se réaliser et s'il y a une coupe c'est fini. Je suis contre la coupe et pour l'aire protégée, en plus j'ai vu des caribous dans ce secteur. Pour le développement de notre région, ce sera un endroit de plus à faire découvrir. Des petites entreprises pourront se développer. La forêt y est assez mixte il me semble bien. La Péribonka a assez donné avec ses barrages. Note région a beaucoup donné en coupes forestières je veux qu'on conserve ce secteur sauvage nécessaire. Cette section fait partie de l'aire protégée c'est tellement magnifique ce secteur il faut le préserver. C'est de la vraie nature sauvage qui pourra s'intégrer dans une offre régionale, j'y crois. Secteur Joly, je pense la même chose que secteur canal sec, je suis contre la coupe forestière et pour l'aire protégée et protection du caribou.
Anonyme	Qualité du paysage, faune, récréotourisme et économie
Anonyme	Protection du couloir de la rivière Péribonka concernant les secteurs Baie des gardes et canal sec. Je remplis ce questionnaire sachant très bien que vous en câlissez. Protection du couloir visuel de la rivière Péribonka secteur maria Chapdelaine ingénieur PSTBE donc vous en balancez conserver intact le couloir visuel de la rivière Péribonka
Anonyme	la récolte
Anonyme	Faune, localisation des coupes dans un projet d'aire protégée, qualité du paysage. la rivière Péribonka Qualité du paysage, cette forêt est surtout composée de feuillus et non de conifères et la tordeuse d'épinettes ne s'attaque pas aux feuillus. La qualité du paysage et espace faisant partie du projet d'aire protégée de la rivière Péribonka. Endroit de toute beauté pour les usagers de la rivière avec ses plages sablonneuses.
Anonyme	Nous devons absolument préserver le couloir visuel de la Rivière Péribonka, il en va de la survie de l'économie régionale côté tourisme.
Anonyme	Détruis le cœur de la forêt Notre secteur a été très affecté par les coupes forestières. De 2003 à 2008, il y a eu les premières coupes (Lac Patate). L'an dernier il y a eu le début du deuxième chantier (Branche Ouest). Je suis un villégiateur de ce secteur depuis plus de 40 ans. J'entretiens mon chalet, les chemins, je respecte la forêt. J'aime la qualité du paysage. Ce n'est plus le cas, il en reste une petite partie que l'ensemble des villégiateurs de notre secteur espère conserver. Les compagnies passent et ramassent le butin, brisent les chemins et repartent par la suite en restant derrière eux, une vaste dévastation. En 2016, notre secteur a eu une subvention de la MRC afin de corriger la structure des chemins. Pour des villégiateurs l'importance et un endroit où la qualité du paysage demeurent existants.
Anonyme	Je suis résidente permanente de la rivière Péribonka. Nous devons conserver le couloir visuel de la Rivière Péribonka, une des seules rivières encore vierges au Québec. Le récréotouristique est en hausse et nous devons absolument garder

	l'aspect vierge de cette rivière pour qu'il prenne de l'expansion. L'avenir de certaines municipalités et certains commerces situés aux alentours dépendants de cette rivière. Les coupes effectuées par le passé plus haut sur la rivière sont toujours visibles, et RIEN n'a été replanté.... L'Aire protégée de cette rivière a été rejetée pour une question politique, nous devons nous mobiliser pour arrêter ces coupes le long de la Rivière Péribonka, gardons le couloir visuel intact.
Anonyme	Chemins et qualité du paysage Bonjour, je voudrais savoir quand sont prévus les travaux et s'il prévoit passer par le chemin qui mène au lac des coquilles dont la réfection des ponceaux a été réalisée ces deux dernières années
Anonyme	Protection du caribou forestier et de la forêt exceptionnelle Je vous écris au sujet de la levée de protection de protection de la rivière Péribonka et l'exploitation forestière qui risque de s'y produire. Je suis contre le fait d'enlever le titre de territoire protégé par les d'autoriser la récolte de bois. Ces travaux, récoltes, construction de route qui vont mener à une perte de territoire du caribou forestier même si l'inventaire aérien fait en 2020 a démontré que la zone est utilisée par le caribou forestier. Le caribou forestier est extrêmement menacé et ouvrir des routes vas faciliter l'accès aux prédateurs et vont nuire à la population de caribous. La décision de procéder à des coupes dans le territoire du caribou forestier est incompréhensible. De plus cette zone a été identifiée comme contenant une forêt exceptionnelle, en plus d'avoir un potentiel énorme au niveau récréotouristique. De plus, à court terme, des emplois seront sauvés et vont générer un revenu, mais les compagnies impliquées qui seront sans doute Produits Forestiers Petit-Paris et Produits forestiers Résolu risque de perdre leur certification FSC qui leur nuira grandement à court, moyen et long terme. Mon commentaire précédent était au mauvais endroit. Je vous écris au sujet de la levée de protection de protection de la rivière Péribonka et l'exploitation forestière qui risque de s'y produire. J'ai personnellement abandonné la location de mon terrain situé au lac des Iles (près du lac Serpent) pour permettre de diminuer la pression sur le caribou forestier causé par la construction de chalet. Je suis contre le fait d'enlever le titre de territoire protégé par les d'autoriser la récolte de bois. Ces travaux, récoltes, construction de route qui vont mener à une perte de territoire du caribou forestier même si l'inventaire aérien fait en 2020 a démontré que la zone est utilisée par le caribou forestier. Le caribou forestier est extrêmement menacé et ouvrir des routes va faciliter l'accès aux prédateurs et va nuire à la population de caribous. La décision de procéder à des coupes dans le territoire du caribou forestier est incompréhensible. De plus cette zone a été identifiée comme contenant une forêt exceptionnelle, en plus d'avoir un potentiel énorme au niveau récréotouristique.
Anonyme	Je souhaite que le ministère des Forêts tienne compte de l'aire protégée projetée de la rivière Péribonka. Le ministère de l'Environnement a indiqué à plusieurs reprises son intérêt pour une telle aire protégée, considérant la biodiversité exceptionnelle le long de la rivière Péribonka et le potentiel récréotouristique. Il serait absolument incompréhensible que deux ministères d'un même gouvernement se contredisent sur la volonté de protection d'un couloir visuel unique, minimalement. Ce projet d'aire protégée reçoit l'appui de plusieurs intervenants socio-économiques du SLSJ (MRC, élus municipaux, industrie touristique, etc.).

Anonyme	Ce secteur est un super coin de paradis où beaucoup de personnes s'arrêtent pour admirer le paysage et vivre de bons moments. Ce secteur fait partie d'un projet d'aire protégée dont je rêve depuis plus de dix ans, un projet à grande envergure locale, régionale et nationale. Je pense que les retombées économiques reliées au développement touristique sont plus grandes que des retombées sur une courte période par une coupe forestière. Un coin névralgique à protéger, les gens de partout découvrent ce secteur méconnu trop longtemps. Ce secteur de coupe fait partie du projet d'aire protégée et je suis contre cette coupe forestière Je crois beaucoup au projet d'aire protégée et de ses impacts positifs pour la région. Quel beau produit à offrir, ce secteur est d'une grande beauté sauvage unique. Plein de développement est possible par l'apport de petites entreprises en écotourisme entre autres, canot kayak, sentier pédestre, camping, canot, ski nordique, etc. Notre région a beaucoup donné pour la coupe forestière, ne pourrions-nous pas conserver une partie de notre forêt pour autre chose que la coupe forestière. Un petit camping en Mauricie s'est battu pour obtenir un petit projet d'aire protégée et les impacts ont été positifs alors ici nous sommes situés près des villes d'Alma, Saguenay, Dolbeau, etc. c'est au cœur de la région et un atout pour tous. Bloc de caribou et aire protégée, je suis contre la coupe dans les secteurs Joly et canal sec
Anonyme	Je suis une personne qui se promène en bateau pour la pêche et pour admirer le beau paysage et me ressourcer, je me promène également en VTT pour la chasse orignal, ours, chevreuil et chasse aux champignons également je trouve que ça briserait vraiment l'ambiance de se sentir dans le bois... Les gens se déplacent spécifiquement pour venir admirer cet endroit !
Anonyme	Kuei, bonjour, nil Thérèse (Thélesh) Bégin, gestionnaire, et fière héritière du territoire de mes ancêtres, détentrice des droits ancestraux et du titre aborigène sur ce territoire. Par le dépôt du présent mémoire, je vous informe, que je m'oppose à toute forme de coupe forestière sur l'ensemble de notre territoire familial, et ce tant et aussi longtemps que votre gouvernement, par l'entremise de votre ministère, s'entêtera à faire la sourde d'oreille de nos revendications, de nos besoins, et poursuivre ainsi l'extinction de notre culture, de notre peuple, qui est issu même de ce territoire, territoire que nous occupons depuis des générations. Terre source de vie, source de nourriture, source de guérison, source d'espoir. Nous avons toujours su vivre en harmonie avec notre mère la Terre, notre relation avec celle-ci est unique et privilégiée. Nous en prenons soin, et elle prend soin de nous. Au fil des ans, nous avons su nous adapter à votre présence, sans cesse envahissante. Mais aujourd'hui, je revendique mes droits à l'existence et à celle de ma descendance. Cette terre que nous leur empruntons. Je demande un moratoire sur toute forme de plans de coupe forestière, tant et aussi longtemps qu'aucune entente ou traité assurant la pérennité de nos clans familiaux et futurs selon nos us, coutumes et valeurs, n'est signé avec nos clans. Pour votre gouverne. Thérèse (Thélesh Bégin) Bégin, au nom de ses ancêtres et de leurs dépendances.
Agence de gestion intégrée	L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), ainsi que ses membres concernés (les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine), ont pris connaissance des PAFIO (consultation publique

des ressources (AGIR)	2021) des UAF 024-51, 025-51 et 027-51. Par la présente nous désirons vous faire part de nos préoccupations et demandes. À l'intérieur de ces UAF se trouvent les secteurs d'appartenance des corporations de la MRC de Maria-Chapdelaine, soit en périphérie et à l'intérieur des limites municipales. Les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine forment maintenant douze OSBL qui sont actives pour la majorité depuis le début des années 1990 : <i>le Comité de développement de Girardville, le Comité forêt environnement de Saint-Thomas-Didyme, la Corporation d'aménagement forêt Normandin, la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette, le Comité forêt habitée Saint-Edmond-les-Plaines, les Jardins forestiers de Saint-Stanislas, l'Association régionale de développement unifié, la Corporation de développement des ressources de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, l'Association de Développement Saint-Eugène, la Corporation de développement Économique et Communautaire de Saint-Augustin, la Corporation de soutien économique de Péribonka et la Société de développement de Sainte-Jeanne-d'Arc</i>. En 2000, les corporations se sont dotées d'une expertise technique regroupée : <i>l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)</i>. Actuellement, en partenariat avec la MRC de Maria-Chapdelaine, AGIR et les corporations travaillent sur un projet de <i>Forêt de proximité</i>. Suite à la réponse que nous avons reçue de votre part lors de la dernière consultation publique PAFIO (PAFIO-C1-2020/64 6 81 81 - 21), les corporations locales membres d'AGIR ont toujours le désir de participer activement à la planification de leurs activités en forêt publique. La mesure d'harmonisation que nous avons convenue (217_DH_02571_078) dans laquelle le MFFP nous transmettrait, en début de son processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement, nous aidera assurément à émettre des préoccupations plus spécifiques. Pour nous l'ensemble de la zone délimitée pour la forêt de proximité est importante, et notre objectif est de s'assurer que nos membres puissent poursuivre leur mission d'économie sociale pour maximiser les retombées pour nos communautés, et ce, à long terme. Notre approche est de continuer à travailler en collaboration avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), dans l'identification des secteurs d'interventions potentiels (SIP). Cependant, l'exercice n'est pas toujours possible et plus l'exercice d'intégration entre les BGAs est complexe, plus il est difficile pour nous de s'impliquer dans la planification. Par conséquent, il revient donc au MFFP de s'assurer que nos préoccupations soient respectées. Nos relations de confiance avec les différents usagers du territoire avec qui nous travaillons depuis longtemps sont très importantes pour nous et nous souhaitons assurer la pérennité de nos activités dans les parties sud des UAF concernées. Nous sommes toujours disponibles pour fournir des informations et suggestions aux aménagistes ceci afin de nous assurer que le découpage et la répartition dans le temps et l'espace des SI correspond à nos préoccupations. Donc, considérant la possibilité de la création de la <i>Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine</i>, considérant que les activités des corporations ainsi que le projet de forêt de proximité sont appuyés politiquement par le milieu local et régional, considérant que depuis plus de 20 ans, en tant qu'OSBL, les corporations sont
-----------------------	---

actives dans le développement socioéconomique, considérant que le maintien du volume des activités annuelles permet des retombées locales pour les corporations dans leur milieu, considérant que le MFFP est responsable de la planification opérationnelle, **il est primordial de s'assurer de préserver dans le temps et dans l'espace un capital forestier au sud des UAF concernées afin que nous puissions poursuivre notre mission à court, moyen et long terme.**

Après consultation et analyse des PAFIO déposés, voici nos principales préoccupations :

- *De maintenir la mesure d'harmonisation dans laquelle le MFFP nous transmettrait, en début de son processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement, cette façon de faire, nous permettra d'émettre des préoccupations plus précises. Il serait également intéressant de connaître les détails des traitements planifiés pour chacun des secteurs en consultation. L'objectif de cette approche est de pouvoir vous soumettre nos préoccupations (suggérer des modalités) plus précises lorsque viendra le moment de découper plus finement les secteurs d'opérations. Considérant le contexte de gestion intégrée des ressources dans les parties sud des UAF, les corporations suggèrent d'utiliser des modalités et des approches de consultation particulières pour la planification de ces zones qui sont fortement utilisées. Notre connaissance des territoires et des dynamiques locales pourrait nous permettre de vous aider dans plusieurs cas.*
- Nos membres sont toujours préoccupés par la quantité des massifs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Par conséquent, il sera important pour les aménagistes du MFFP de considérer et d'analyser le maintien à long terme d'un capital forestier sur le territoire projeté de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine même si nous devons récupérer certains secteurs gravement affectés par la tordeuse. C'est pourquoi **nous aimerions qu'un nouveau calcul de possibilité de la forêt de proximité (consolidé avec les UAFs concernées) soit effectué à court terme par le BFEC ceci afin d'avoir l'heure juste sur la situation et ensuite définir ensemble une stratégie spécifique à cette zone.** Il est impératif pour nous de maintenir un capital forestier qui permettra la récolte des volumes annuels historiques des corporations sur leurs territoires d'appartenance et de **s'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité ».** Dans le contexte particulier des plans spéciaux de TBE, les cibles de cette fiche ne sont pas systématiquement à atteindre annuellement. Il faudra être très vigilant afin de respecter les cibles identifiées et il faudra mettre perspective les plans spéciaux de TBE. Toujours en lien avec la récupération des peuplements affectés par la TBE, nous croyons qu'il serait logique de prioriser la récolte des peuplements affectés avant de récolter des peuplements très peu ou pas affectés, toujours dans l'optique de ne pas empiéter sur le capital forestier pour le futur.

	De plus, il serait très important de considérer lors de la planification, l'intensité et la répartition des SIP commerciaux. Après avoir évalué la cartographie à jour des historiques de travaux de récolte des dernières années incluant les secteurs TBE, nous remarquons qu'il reste peu de SIP d'un seul tenant dans la partie sud des UAF. Il faudra donc porter une attention particulière à cette situation qui pourrait avoir comme effet de récolter trop intensivement des secteurs à proximité des municipalités qui sont des secteurs fortement utilisés à différentes fins. Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l'espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année par exemple. Un patron de récolte de type mosaïque serait assurément plus adapté pour les parties situées au sud des UAF (Zone de forêt de proximité). Cette préoccupation est générale, mais pour cette consultation, elle est surtout applicable pour les nouveaux SIP qui sont en coupe de régénération dans les secteurs historiques de nos membres : Les territoires intramunicipaux de Notre-Dame-de-Lorette, de St-Thomas-Didyme, de Saint-Edmond-Les-Plaines et les secteurs à proximité des lacs Noirs et du lac Brochet au sud de la 27-51 qui sont fortement utilisés à différentes fins. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés au sud. Ces zones correspondent à des secteurs importants pour nos collectivités. En lien avec la mesure d'harmonisation (217_DH_02571_078), nous aimerions être consultés sur le découpage des SI des secteurs au sud des UAFs. Nous sommes satisfaits de votre proposition issue de la dernière consultation publique et sachez que nous sommes toujours disponibles à travailler en collaboration avec vous et que nous attendons des nouvelles sur la façon avec laquelle nos préoccupations seront considérées. Veuillez agréer nos sincères salutations.
Alliance Autochtone du Québec, Communauté St-Nazaire et Tchitogama	Malgré une opposition marquée et grandissante d'intervenants régionaux, de groupes environnementaux, d'institutions populaires de partout au Québec envers les mesures mises de l'avant par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de délaissier le projet d'aire protégée de la rivière Péribonka, promu et encouragé par le ministère de l'Environnement du Québec en collaboration avec le milieu depuis une dizaine d'années, le gouvernement Legault compte autoriser des coupes forestières sur ces territoires. Ce faisant il livre en pâture aux grands prédateurs de la planète cet héritage millénaire, ce milieu de vie unique, ce patrimoine régional déjà agressé de toutes parts par les industries minières, forestières et hydro-électriques dans son intégralité. Tout le territoire entourant la Rivière Péribonka sur des milliers de kilomètres carrés fait partie du territoire traditionnel de nos membres et de leurs ancêtres depuis des temps immémoriaux. Ces territoires constituent donc un héritage de traditions, de mémoire, et la niche environnementale de générations d'hommes et de femmes qui les ont perpétués jusqu'à aujourd'hui. Ils sont partie intégrante de notre culture, de ce que nous sommes, c'est-à-dire une composante d'un univers où chaque espèce vivante a sa

	place et son rôle. Or tout ce territoire est mis à mal et menacé d'altérations irréversibles, de désordres environnementaux et de gaspillage par la cupidité insatiable des multinationales prédatrices encouragées et protégées dans leurs malversations par des décisions et des actions unilatérales du ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs qui portent atteintes aux peuples et aux habitants des territoires toutes espèces confondues. Nous souhaitons vivement que le ministère se rétracte et fasse preuve d'une réelle intention de consulter de façon honnête et ouverte tous les acteurs en présence et pas seulement les « faiseurs » de chambres de commerce, les fonctionnaires ambitieux et les représentants des multinationales visées. Nous souhaitons vivement une mobilisation puissante et forte de la base populaire, semblable à celle des années 80 pour la protection de l'Ashuapmushuan... Monsieur Legault, n'attendez pas que le peuple se mobilise et ne se retrouve devant la seule alternative qui lui reste... celle du blocage des chantiers partout sur les territoires visés. « ... quand il n'y a plus de voie pour se faire entendre, quand le gouvernement a une attitude arrogante et symboliquement oppressive, il ne reste au peuple que l'expression claire et forte de son indignation. C'est ce que le MFFP est en train de préparer. »
Arianne Phosphate INC.	Le Nord de ce secteur pourrait être coupé au cours de la prochaine décennie dans le but d'exploiter le gisement d'Arianne Phosphate. Il paraît donc contre-productif de reboiser ce secteur. Au contraire l'ensemble du Sud du Lac à Paul (à l'ouest du Chemin de la Traverse) ne sera pas affecté par les futures opérations minières, il serait donc plus avvenu de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate. Ce secteur pourrait être coupé au cours de la prochaine décennie années dans le but d'exploiter le gisement d'Arianne Phosphate. Il paraît donc contre-productif de reboiser ce secteur. Au contraire l'ensemble du Sud du Lac à Paul (à l'ouest du Chemin de la Traverse) ne sera pas affecté par les futures opérations minières, il serait donc plus avvenu de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate. Ce secteur pourrait être coupé au cours des prochaines années dans le but de mettre en place les installations minières d'Arianne Phosphate. Il paraît donc contre-productif de reboiser ce secteur. Au contraire l'ensemble du Sud du Lac à Paul (à l'ouest du Chemin de la Traverse) ne sera pas affecté par les futures opérations minières, il serait donc plus avvenu de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.

Ces secteurs pourraient être coupés au cours des prochaines années dans le but de mettre en place les installations minières d'Arianne Phosphate. Il paraît donc contre-productif de reboiser ces secteurs. Au contraire l'ensemble du Sud du Lac à Paul (à l'ouest du Chemin de la Traverse) ne sera pas affecté par les futures opérations minières, il serait donc plus avenu de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.

Ces secteurs pourraient être coupés au cours des prochaines années dans le but de mettre en place les installations minières d'Arianne Phosphate. Il paraît donc contre-productif de reboiser ces secteurs. Au contraire l'ensemble du Sud du Lac à Paul (à l'ouest du Chemin de la Traverse) ne sera pas affecté par les futures opérations minières, il serait donc plus avenu de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.

Ces secteurs pourraient être coupés au cours des prochaines années dans le but de mettre en place les installations minières d'Arianne Phosphate. Il paraît donc contre-productif de reboiser ces secteurs. Au contraire l'ensemble du Sud du Lac à Paul (à l'ouest du Chemin de la Traverse) ne sera pas affecté par les futures opérations minières, il serait donc plus avenu de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.

Ces secteurs pourraient être envisagés pour de la coupe dans le cadre du PAFIO, car ils abriteront des infrastructures minières et seront donc coupés au cours des prochaines années. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.

Ces secteurs pourraient être envisagés pour de la coupe dans le cadre du PAFIO, car ils abriteront des infrastructures minières et seront donc coupés au cours des prochaines années. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.

Ces secteurs ne seront pas affectés par les futures opérations minières, il serait intéressant de regarder ces secteurs pour le reboisement. Vous trouverez en pièce jointe une carte montrant l'emplacement des futures infrastructures minières ainsi que les secteurs identifiés par Arianne Phosphate comme prometteurs quant à une

	future exploitation. Pour de plus amples informations, je vous invite à contacter Arianne Phosphate.
Ashuapmushuan expérience	Kuei, nil, Steve Launière, Ilnu de Mashteuiatsh. Notre société Ilnu à une vision du monde différente de la vôtre. Nos systèmes étaient basés autrefois sur l'harmonisation des écosystèmes, développant un mode de vie bien adapté à son environnement, pratiquement en symbiose avec la nature, avec notre Mère La Terre. Je suis un éco-entrepreneur. Je prends et je redonne. Cette philosophie est selon moi un gage de subsistance. Je démarre mon entreprise en écotourisme dans le secteur du Lac Ashuapmushuan, terre de mes aïeux, sur « <i>kanikatamakuik uelutishiunuan</i> », qui signifie ; « <i>la richesse de nos ancêtres qui nous a été donnée en héritage</i> ». Pour la réalisation de ce projet, je compte sur la collaboration de votre ministère et de cette Consultation publique afin d'influencer l'aménagement forestier de nos territoires familiaux, optimisant ainsi un gage de succès à l'entreprise. Je parle ici d'innovation, d'une nouvelle ère, d'une économie basée sur un écosystème soit celui du tourisme aventure Internationale au Québec sur Nitassinan. L'Écotourisme est l'Avenir du système économique de notre région. Après une telle pandémie, le Monde aura soif d'aventure, d'exotisme, d'humanité ! Nous allons lui offrir, ENSEMBLE. Un plan d'aménagement de la forêt respectant l'ensemble des écosystèmes, dont nous faisons nous-mêmes parti entant Ilnu (humain), partie prenante de ce milieu organisé. Une société tout entière vivant en parfaite harmonie avec son environnement. Voilà NOTRE société de demain. « <i>Ashuapmushuan EXpérience</i> » est une entreprise innovante offrant à sa clientèle une nouvelle vision du Monde, celui où développement économique, aménagement forestier, et harmonisation des écosystèmes s'harmonisent parfaitement au profit de l'économie de notre région.
Association de protection du lac Kénogami (APLK)	En novembre 2015, le gouvernement du Québec avait déposé une stratégie d'aménagement durable des forêts précisant les intentions gouvernementales pour les vingt prochaines années. Ce document y décrit un certain nombre de défis relatif aux six critères d'aménagement durable des forêts faisant consensus tant au niveau fédéral que provincial depuis de nombreuses années. Deux d'entre eux nous préoccupent particulièrement parmi les enjeux de l'aménagement durable des forêts et qui sont bien décrits dans la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier de la manière suivante : 1° la conservation de la diversité biologique ; 6° la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées. Malheureusement, lorsque nous consultons les PAFIT et PAFIO des unités d'aménagements du MFFP, nous ne trouvons pas en quoi nos préoccupations, entourant ces deux articles, sont prises en considération compte tenu de nos participations précédentes et de nos observations faites sur le terrain depuis 2007.

Nous croyons que ces deux critères n'ont pas été considérés à leur juste valeur tant par le MFFP que par les industriels. En fait, nos observations nous indiquent que votre ministère est toujours centré sur l'approvisionnement des usines et que l'industrie n'y cherche que des profits à court terme. Selon nous, la présente structure du MFFP ignore l'importance des enjeux écologiques, fauniques, de la qualité des sols, de l'air et l'impact des coupes sur la qualité du cours d'eau, qui représentent pour l'UAF 23-71, la principale source d'approvisionnement en eau potable de près de 80 % pour la population de Ville de Saguenay.

Selon nous, le MFFP ignore les avis de ses biologistes, ignore ses engagements liés à la création d'aires protégées, ignore les préoccupations des citoyens et surtout place bien haut, dans ses priorités, la rentabilité de l'industrie bien avant la vitalité des villes et villages de nos territoires forestiers. Lorsque l'industrie vient à couper les forêts dans les secteurs de villégiatures faute d'approvisionnement ailleurs ou pire pour contrer la protection par une aire protégée de secteurs vulnérables et extrêmement riches et représentatifs de la biodiversité à la limite nord de ces écosystèmes, nous sommes en droit de s'inquiéter sur l'état de santé réel de nos forêts. Nous en avons pour preuve l'historique des événements suivants, concernant l'unité d'aménagement 023-71 :

- En 2004, 2000 à 3000 érables sont coupés illégalement sans qu'aucune infraction ne soit émise ;
- En 2005, une pétition de 1200 noms est adressée au ministère pour cesser les coupes forestières dans le secteur de la rivière Cyriac pour protéger des bouleaux jaunes multiséculaires et créer une aire protégée est demeurée lettre morte ;
- Entre 2005 et 2006, au sud du lac Kénogami, malgré la proximité de plus de 55 % de la population du SLSJ dans la Ville de Saguenay et les représentations pendant des décennies pour créer une aire protégée dans ce secteur, plusieurs de nos membres ont observé des irrégularités sur la construction de chemin, des souches trop hautes, des bois gaspillés, de piles de bois transporté deux ans après avoir été coupé, etc. Comment ne pas se questionner sur ce qui se passe loin des populations ;
- En 2006, il y a eu un barrage routier qui a nécessité l'intervention du ministre des Forêts de l'époque ;
- En janvier 2014, le MFFP et l'industrie ont pourtant fait assurer leur appui à une demande régionale pour créer une aire protégée d'une superficie de 272 km carrés dans le cadre du consensus régional à la fin de la consultation publique de la CRÉ sur les aires protégées. Le MFFP et l'industrie reniaient cet engagement dès l'automne 2018 et l'hiver 2019 en planifiant et réalisant des coupes totalement irrespectueuses de la volonté régionale ;
- Au début de l'hiver 2019, la direction de l'UAF 23-71 menaçait Ville de Saguenay de perdre la gestion de ses TPI si elle ne donnait son aval aux coupes forestières dans la forêt Cyriac.

Lors de la consultation du PAFIO de février 2020, le MFFP n'a rendu disponible le rapport de consultation qu'en décembre 2020, alors que 224 personnes avaient manifesté leurs préoccupations. Dans les autres régions, les rapports avaient été rendus disponibles dès juillet de la même année. Cela a privé les citoyens d'information importante pour le suivi de leurs demandes. Au final, cela laisse croire que tout est décidé d'avance à l'avantage de l'industrie. Les compagnies ont encore eu gain de cause. Les compagnies ont encore eu gain de cause. Nous tenons à faire remarquer que lors de cette consultation, un représentant de la scierie Girard siégeait à la table avec le MFFP.

Plus récemment, concernant le plan spécial de la TBE, le MFFP s'est vu poursuivi en Cour supérieure par un groupe de citoyen sur des irrégularités liées aux consultations. Les coupes qui ont suivi n'ont pas respecté toutes les protections demandées. Seulement un certain nombre de peuplements de bouleaux jaunes de 1 m et plus ont pu avoir une protection de 60 m, plusieurs cours d'eau permanents n'ont pas bénéficié de protection, du bois a été transporté sans étiquetage sur les billes, du bois de poêle a été transporté hors du secteur après que la boîte de connaissance ait été enlevée, quatre-vingt-cinq citoyens ont été pressés de sortir des bureaux du MFFP lors de la dernière consultation sur les PAFIO 2020, et cela n'est qu'un résumé des problèmes récurrents.

Ces constats nous amènent à conclure que :

- le MFFP est le ministère des forestières et non pas des citoyens et citoyennes du Québec ;
- que l'effondrement de 68 % des populations animales à l'échelle planétaire n'est pas considéré à sa juste valeur ;
- Que les cibles pour la création d'aires protégées dans les zones représentatives de la biodiversité forestière au sud du 48^{ie} parallèle sont ignorées malgré les avertissements des scientifiques qui recommandent maintenant 30 % de protection de chaque écosystème terrestre et aquatique.

Les compagnies forestières nous semblent privilégiées. Elles obtiennent tout ce qu'elles demandent, avec peu ou pas de surveillance. Après 13 ans de travail acharné sur les consultations, nous y avons participé de bonne foi et nous sommes encore placés devant l'échec. On nous demande encore de participer à un processus qui mènera à quel résultat réel sur nos préoccupations pourtant bien documentées pour notre avenir et l'avenir de nos enfants ?

Dans ces circonstances, nous nous opposons à tous les plans PAFIO 2021-2023 du MFFP, car ils n'honorent ni la loi ni la profession des ingénieurs forestiers (qui devraient être neutres dans ce processus), et ces plans ne placent pas les communautés forestières au cœur de la réflexion.

Une foresterie durable ne peut exister sans un effort réel pour la conservation et la prise en compte des populations locales comme la nôtre. L'objectif des aires protégées est de donner du souffle à la biodiversité qui est au cœur de la survie de

	l'espèce humaine et cela ne se reflète pas dans les PAFIO (Plan d'aménagement forestier intégré). Veuillez agréer, monsieur, madame, l'expression de nos sentiments de profonde déception dans ces consultations déconcertantes.
Association des lacs Dosquet Nord et Sud	L'association des lacs Dosquet Nord et Sud regroupe plus de 30 membres répartis sur les 2 lacs. Nous souhaitons être tenus informés des secteurs qui seront retenus à la PRAN pour la portion du polygone BLONDELAS_TBE situé à l'est de la rivière Nistocaponano afin de pouvoir diffuser l'information à nos membres. Nous souhaitons également que l'entreprise qui opèrera dans ce secteur nous avise préalablement aux travaux et au transport afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de ce secteur. Nous nous attendons également à une remise en état des chemins suite aux travaux puisque nous entretenons les chemins forestiers du secteur avec peu de moyens financiers.
Association des propriétaires de lots privés du Lac aux Grandes Pointes	Faune, qualité du paysage et sonore, pêche et chasse, qualité de l'eau, etc. : Commentaires sur la consultation des coupes forestières de TBE au Lac des Grandes Pointes. La perspective des coupes envisagées est considérable bien que nous comprenions bien que les alternatives possibles ne laissent pas beaucoup le choix d'autres options. Nous voulons cependant exprimer certaines considérations et formuler quelques attentes en lien avec le projet de planification de coupes forestières prévues. D'abord, nous vous mentionnons que nous sommes un groupe de 28 propriétaires de lots privés de villégiature situé sur le Lac aux Grandes Pointes dans les secteurs ciblés par les travaux de coupes. Au total, nous retrouvons près de 80 sites de villégiature sur l'ensemble du lac. Ce n'est pas négligeable. Tous nous seront affectés par ces travaux. Nous espérons que des mesures strictes soient prises pour préserver au maximum la qualité du paysage visuel par des modèles de coupes adaptés et en préservant le plus possible les ilots qui ne sont pas affectés par la TBE. De plus, les tracés des chemins forestiers devraient être réduits au strict nécessaire et éviter de créer des impressions de saillies très marquantes sur le flanc des montagnes et gâchant le paysage visuel. Une certaine inquiétude existe aussi sur l'impact sonore des travaux particulièrement si des travaux se font en soirée ou de nuit. Le bruit est fortement amplifié par la surface sur l'eau et le son des abatteuses, de la machinerie forestière et de construction de chemins, des camions de transport est un irritant à ne pas négliger. De plus, une récolte trop intensive diminue le couvert forestier et affecte la qualité des habitats fauniques. Les ilots de feuillus notamment devraient être bien protégés afin de préserver les habitats et l'accès à la nourriture pour les oiseaux notamment. Dans ce secteur nous retrouvons de nombreux sites d'affût aménagés par des chasseurs du secteur pour la chasse à l'original. Plusieurs sont inquiets pour leur site

	de chasse qu'ils ont aménagé depuis de nombreuses années. Comment préserver leur acquis et ne pas trop affecter leur récolte éventuelle de chasse ? Le lac aux Grandes Pointes offre aussi une belle diversité d'espèces de poissons avec la présence du doré jaune, de la touladi et truite grise et de l'omble de fontaine sur toute sa superficie. Ces espèces de poisson sont très sensibles aux modifications de leur milieu. On sait que le secteur de coupes prévues est des zones montagneuses importantes et que les risques de ruissellement et d'écoulement abondants vont augmenter la présence de phosphore dans l'eau et de déchets de toute nature qui vont perturber de façon importante la qualité de l'eau, provoquer un échauffement de température de l'eau, etc. Il faut donc des mesures de protection adéquates, notamment de bien protéger les tributaires, voir si possible d'élargir la bande de protection riveraine sur le contour du lac, de favoriser les coupes en tranchés parallèles aux bandes riveraines pour limiter le drainage et ses conséquences, protéger les ruisseaux et les milieux de frai, etc. Merci de votre écoute.
Association des villégiateurs du lac Noir	Bonjour Dario. J'ai consulté la carte du PAFIO 2021 et je constate que le bassin versant du lac noir est encore considéré comme secteur d'intervention potentiel. Toute coupe forestière dans ce bassin versant serait néfaste pour le lac noir et les villégiateurs qui y sont propriétaires de résidences. Comme vous le savez déjà notre association de villégiateurs au lac noir travaille très fort pour combattre la prolifération de cyanobactéries (algues bleu vert) depuis 200. Nous sommes inscrits au « réseau de surveillance volontaire des lacs » auprès du ministère de l'Environnement et chaque année nous remettons un rapport sur les tests que nous faisons à chaque deux semaines pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau du lac noir. À travers les années le contour du lac noir a été interdit de toute coupe forestière (refuge biologique) sur presque un km de profondeur. Malgré cette protection minimale, nous avons vécu une augmentation importante d'algues bleu vert (cyanobactéries) en 2020. Par conséquent nous devons tout faire pour éliminer les causes à la source des proliférations de cyanobactéries et le déboisement dans le bassin versant contribue à cette problématique. Nous vous demandons d'annuler toute intervention potentielle commerciale dans le bassin versant du lac noir. D'ailleurs depuis quelques années nous avons une entente sur une mesure d'harmonisations en lien avec notre démarche actuelle. Cela nous engage à nous communiquer pour renouveler notre mesure d'harmonisation.
CIDAL - Division tourisme	Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, une division de la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est, accompagne les différentes entreprises et instances municipales de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans leur développement touristique en accord avec les priorités du ministère du Tourisme. La rivière Péribonka et sa vallée représentent un des plus beaux potentiels de développement de produits récréotouristiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Des entreprises de tourisme d'aventure, ainsi que la municipalité de Lamarche ont, en ce moment, des

	projets de développement touristique sur les berges de la rivière. La qualité visuelle exceptionnelle des paysages et les grandes valeurs écologiques de ce territoire constituent l'élément attractif sur lequel repose un vaste projet et la rivière Péribonka bien que ne bénéficiant pas d'un statut de parc, doit offrir des qualités environnementales de niveau équivalent. Le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 du Gouvernement du Québec met en évidence sur notre territoire la reconnaissance d'un créneau d'excellence international en tourisme d'aventure et en écotourisme. L'ensemble de l'industrie touristique régionale compte sur l'immense potentiel naturel de la rivière Péribonka pour renforcer son positionnement au niveau international. Récemment, le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 annoncé par la ministre du tourisme, mise sur des éléments forts de la stratégie de mise en valeur touristique de ce territoire : une nature grandiose, protégée et valorisée par l'écotourisme, des déplacements repensés, plus écologiques et bénéfiques pour la santé, des communautés engagées, qui mettent fièrement en valeur leur patrimoine et leur savoir-faire distinctifs et qui profitent des bénéfices économiques et sociaux de l'activité touristique, des entreprises reconnues pour leurs pratiques exemplaires et innovantes en matière de tourisme durable ainsi que l'attraction de touristes responsabilisés, soucieux de leur empreinte sur les milieux visités. Le projet de mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka est au premier plan des priorités de développement de notre offre touristique territoriale en concordance avec la stratégie touristique de la municipalité de Lamarche. En effet, depuis plusieurs années, le milieu dont la municipalité de Lamarche a élaboré un vaste plan de développement touristique permettant l'attraction de clientèle internationale et misant sur deux pôles forts soit la rivière Péribonka et le lac Tchitogama. Ce projet est soutenu par le ministère des Affaires municipales, Emploi Québec et la MRC Lac-Saint-Jean-Est et est appuyé par l'ensemble des organismes touristiques de la région qui voit dans ce projet une contribution importante pour le développement écotouristique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce projet représente une grande opportunité pour renverser la dévitalisation qui touche la communauté. Le développement attendu permettra la création d'emplois, l'établissement de nouveaux commerces et entreprises liés au domaine touristique, et ce, quatre saisons. La mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka et son potentiel naturel sont des éléments déterminants pour la réussite de ce projet, nous sollicitons, dans le cadre de ces travaux, la protection du couloir visuel de la rivière Péribonka. De plus, même si le projet de création d'aires protégées pour la vallée de la rivière Péribonka n'est pas retenu pour le moment, nous sommes d'avis que ce territoire devrait faire l'objet de mesures d'évitement pour ne pas altérer son paysage et potentiel attractif à des fins touristiques. Plusieurs sites visés dans la présente consultation (baie des Gardes, jetée à Jean-Guy, etc.) ont fait l'objet d'une caractérisation au début des années 2000 et sont identifiés comme site pouvant accueillir des infrastructures d'accueil léger pour les usagers à la découverte de ce territoire exceptionnel.
Club Dansereau	Normick Chambord devait construire un chemin aux alentours de ce point. Ce chemin devait relier le chemin des Gagnons, passer sous les tours pour ensuite rejoindre le chemin de ST-Hedwidge. Je ne vois plus ce projet de chemin. Qu'en est-il ?

Club de motoneige caribou-conscrits	Période d'opération et chemins
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini INC.	Période d'opération et chemins
Club Passe Partout Roberval Inc.	Consultation lors de travaux forestiers. Madame, Monsieur, Dans le cadre des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier, le Club Passe-Partout Roberval inc. désire donner ses commentaires sur l'unité d'aménagement 025-71. Afin de convenir de mesures d'harmonisation lors de la mise en valeur de l'aménagement du territoire forestier, nous demandons au MFFP et à toutes entreprises concernées d'informer le Club Passe-Partout Roberval inc. de toutes interventions forestières potentielles qui auront lieu dans les prochaines années sur le territoire de la MRC Domaine-du-Roy. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande
Club Tobo-Ski et Club Velo2Max	Localisation des coupes. Le code en brun donne « Préparation de terrain et reboisement » et il n'y a jamais eu de coupe à cet endroit. Ce ne serait pas plutôt que de la coupe y serait planifiée et que le code de couleur serait erroné ?
Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka	Depuis des années, le Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka, l'industrie touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les citoyens et les groupes environnementaux du Québec vous apportent des arguments pour vous faire comprendre que tous sont opposés à des coupes forestières dans le couloir visuel de la rivière Péribonka et dans le périmètre du projet d'aire protégée. Depuis des années, vous ignorez ces oppositions et vous persistez à planifier des coupes dans le territoire de la rivière Péribonka alors que vous êtes parfaitement conscients de cette opposition. Dans le rapport de consultation 2019, vous avez fait cette réponse non équivoque : « Concernant le secteur de la rivière Péribonka, celui-ci a suscité beaucoup de commentaires lors des dernières consultations. Nous avons pris note des différents commentaires reçus et soyez assuré que nous sommes sensibles aux préoccupations du milieu ». Dans votre PAFIO 2021, votre sensibilité aux préoccupations du milieu est pour le moins indétectable. Puisqu'il faut encore une fois vous répéter les arguments qui justifient notre opposition à toute coupe forestière dans le périmètre du projet d'aire protégée de la rivière Péribonka, voici ces arguments maintes fois répétés : • Ce plan de coupe se situe dans un secteur visé par un projet d'aire protégée qui est appuyé par le MELCC, le MERN, les groupes environnementaux, l'industrie touristique et les citoyens. Seul votre ministère s'y oppose depuis • Ce plan de coupe se situe dans une Forêt à Haute Valeur de Conservation (VHVC) pour sa valeur de « paysages exceptionnels » sur 3 km de large.

	• Ce plan de coupe se situe dans une zone de vieilles forêts et de forêts rares qui sont d'une valeur écologique inestimable. • Ce plan de coupe se situe dans un bloc de protection du caribou forestier où des observations de sa présence sont faites par les utilisateurs du territoire et qui est confirmée par l'inventaire aérien de l'hiver 2020. • Ce plan de coupe ne respecte pas l'intégrité du couloir visuel dont la protection est essentielle afin de garantir la qualité des paysages sur laquelle se fonde le développement écotouristique. • Ce plan de coupe ne respecte pas le plan de développement des infrastructures écotouristiques en matière de camping, d'hébergement et de sentiers. • Ce plan de coupe ne respecte pas la vocation et les valeurs écotouristiques du territoire et ne tient pas compte des besoins du développement touristique. • Ce plan de coupe ne respecte pas tel que le prescrit la loi « les valeurs et les besoins exprimés par les populations concernées » depuis des années. • Ce plan de coupe ne respecte pas comme le prescrit la loi « l'aménagement durable de la forêt », mais il vise plutôt sa destruction durable. • Ce plan de coupe en privilégiant l'activité forestière au détriment d'une activité touristique beaucoup plus rentable porte préjudice au développement économique de toute la région et va à l'encontre de la loi qui dit que : « l'aménagement durable des forêts doit contribuer au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société ». • Ce plan de coupe ne tient aucun compte des commentaires émis lors des consultations du PAFIT 2018-2023 et de la modification ultérieure concernant le caribou. Il ne tient aucun compte des commentaires émis lors des PAFIO de 2017, 2018, 2019 et 2020. • Ce PAFIO ne respecte ni la pérennité des paysages, ni la biodiversité, ni les espèces en péril, ni les besoins de l'industrie écotouristique, ni les valeurs des citoyens, ni la loi sur le développement durable du territoire forestier. • Le couloir visuel de la rivière Péribonka est un secteur qui présente de nombreuses contraintes à la récolte et qui est peu rentable pour l'industrie. C'est vraiment à se demander pourquoi le MFFP s'acharne à vouloir intervenir dans ce périmètre alors qu'il y a juste à côté des dizaines de km de forêt plus rentable. En conséquence : • Nous nous opposons catégoriquement à toute coupe forestière dans le périmètre du projet d'aire protégée. • Nous demandons un exercice d'harmonisation pour les secteurs de coupe qui se trouvent en dehors du périmètre du projet d'aire protégée, mais à l'intérieur des trois km de la FHVC.
Conseil régional de l'environnement et du développement	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) se préoccupe des conséquences du plan spécial de récolte de bois annoncé sur les rives de la rivière Péribonka, considérant que ce secteur est d'un très grand intérêt pour la création d'une aire protégée. En effet, les chantiers

durable du Saguenay–Lac- Saint-Jean (CREDD)	Baie_des_gardes, Joly_TBE, Canal_sec_TBE et Ingénieur_PSTBE proposés recouper la proposition d'aire protégée toujours sous analyse au sein du gouvernement. Le territoire situé aux abords de la rivière Péribonka a été ciblé il y a plus de 10 ans comme un secteur d'intérêt pour la création d'une aire protégée, principalement à cause de son potentiel récréotouristique et de conservation. De plus, ce territoire est représentatif des écosystèmes de la région naturelle, laquelle présente une grande carence en aires protégées. Cette proposition fait d'ailleurs l'objet d'un consensus régional auprès de plusieurs parties prenantes ayant des intérêts variés : municipalités, citoyens, groupes environnementaux, MRC, ministères, industrie touristique, etc. Bien que nous soyons conscients qu'il s'agit d'un plan spécial de récupération de bois en lien avec l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), le CREDD continue de croire que des interventions forestières risquent d'avoir un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire et ainsi nuire à sa reconnaissance en tant qu'aire protégée. Rappelons que l'actuelle consultation sur les plans opérationnels identifie un potentiel de coupe de 216 km² chevauchant les 236 km² proposés par le MELCC pour devenir une aire protégée, territoire d'une grande valeur de conservation où l'on retrouve des écosystèmes forestiers exceptionnels composés de vieilles forêts de plus de 250 ans. Ces forêts matures sont également d'une grande importance pour le caribou forestier, une espèce à statut particulier dont le nombre d'individus ne cesse de diminuer. Le secteur de la rivière Péribonka faisait d'ailleurs l'objet de mesures intérimaires du MFFP pour la protection du caribou, mais une consultation spéciale sur le PAFIT en 2019 a mené à la levée de la protection administrative sur ce massif. Pourtant, les derniers inventaires aériens menés en 2020 ont démontré la présence de caribous forestiers dans le secteur des massifs de la rivière Péribonka où sont prévus les travaux de récolte. Ainsi, les coupes envisagées contribueront davantage à la perturbation de l'habitat du caribou forestier, compromettant encore plus le rétablissement et la survie de cette espèce vulnérable. Étant donné que la proposition d'aire protégée dans le secteur de la rivière Péribonka est toujours à l'étude au sein du MELCC et que ce secteur est fréquenté par des caribous forestiers, le CREDD recommande de maintenir l'intégrité des écosystèmes sur ces territoires d'une richesse exceptionnelle et de n'y mener aucune intervention sylvicole. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) s'inquiète des conséquences d'interventions sylvicoles planifiées au nord du Pipmuacan, dans les chantiers Lac Froid et Lac Froid feu 289, considérant que ce secteur est reconnu comme massif de protection dans la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards et est également un secteur d'intérêt pour la création d'une aire protégée. L'inventaire aérien de caribous forestiers du secteur Pipmuacan réalisé en janvier 2020 a démontré une diminution de l'abondance de la population de caribou ainsi qu'une diminution de la taille des groupes par rapport à l'inventaire de 2012. En effet, ce secteur comportait jadis d'importants massifs forestiers de résineux, reconnu comme un habitat essentiel des caribous forestiers. Ces forêts matures ont été peu à peu dégradées et les perturbations de l'habitat occupent désormais une grande proportion du secteur du réservoir Pipmuacan. Le rapport accompagnant ces résultats explique d'ailleurs que « la population est dans un état extrêmement précaire et que sa capacité d'autosuffisance est peu probable dans l'état actuel de l'habitat ». Des travaux
--	---

sylvicoles dans ce secteur, tel que proposé par le MFFP, ne feraient qu'empirer la dégradation de l'habitat et contribueraient au déclin de cette espèce vulnérable. Il est important de souligner que les chantiers proposés sont situés dans des massifs de protection ciblés par le MFFP dans le plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier intégré au PAFIT 2018-2023. Dans la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards qui entrera en vigueur en 2023, le territoire au nord du Pipmuacan est identifié comme une zone d'habitat en restauration (ZHR), ce qui signifie que les interventions forestières doivent « favoriser une restauration active et le retour d'un habitat de qualité ». L'importance de ce secteur pour le rétablissement du caribou est donc déjà reconnue par le MFFP. Le CREDD est d'avis que les activités sylvicoles prévues au PAFIO ne sont pas compatibles avec la protection du caribou forestier et que les secteurs identifiés dans cette stratégie devraient dès aujourd'hui être assujettis à des modalités particulières menant à une suspension des activités forestières. De plus, ce secteur a également été proposé comme aire protégée par la TRACA en 2014, et il a depuis été mis de l'avant par le MELCC et désigné comme secteur prioritaire pour le caribou. Pour ces raisons, le CREDD recommande au MFFP de ne prévoir aucune intervention sylvicole dans le secteur du réservoir Pipmuacan qui représente un habitat essentiel pour le caribou forestier.

Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d'intérêts proposés pour la création d'aires protégées. En effet, les chantiers Récup_écorce, Récup_choquette, Houle et Ajout_élan chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée de la rivière aux Écorces (ZE-C62a) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d'un statut de protection. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. Suite à un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal faisant consensus a été retenu en 2014 et présenté au MELCC. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l'étude actuellement au sein du Ministère, en attente d'une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur de la rivière aux Écorces. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCC. Pour cette raison, le CREDD est d'avis que les territoires proposés issus de l'analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant qu'une analyse plus approfondie soit effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d'ailleurs déjà appliqué dans d'autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MFFP de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en

matière d'aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, objectif qu'il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD continue de croire que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale.

Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d'intérêts proposés pour la création d'aires protégées. En effet, les chantiers Petit_Bellemare et SIP2018 TBE chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée de la rivière Mistassini et du Lac-Connely (ZE-D10) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d'un statut de protection. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. Suite à un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCC. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l'étude actuellement au sein du Ministère, en attente d'une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur de la rivière Mistassini et du Lac-Connely. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCC. Pour cette raison, le CREDD est d'avis que les territoires proposés issus de l'analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant qu'une analyse plus approfondie soit effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d'ailleurs déjà appliqué dans d'autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MFFP de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, objectif qu'il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD continue de croire que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale.

Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d'intérêts proposés pour la création d'aires protégées. En effet, les chantiers Smokey et Elaine chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée de la rivière Trenche (ZE-C61) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d'un statut de protection. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du

Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d’étudier différents scénarios et d’identifier les territoires les plus propices à la création d’aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. Suite à un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCC. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l’étude actuellement au sein du Ministère, en attente d’une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur de la rivière Trenche. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu’aires protégées reconnues par le MELCC. Pour cette raison, le CREDD est d’avis que les territoires proposés issus de l’analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c’est-à-dire qu’ils soient soustraits temporairement de l’aménagement forestier en attendant qu’une analyse plus approfondie soit effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d’ailleurs déjà appliqué dans d’autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d’évitement, mais bien d’une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MFFP de contribuer à l’atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d’aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d’ici 2030, objectif qu’il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD continue de croire que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu’à ce qu’une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale.

Le commentaire du Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d’intérêts proposés pour la création d’aires protégées. En effet, les chantiers Nemenjiche et Rohault chevauchent une partie de la proposition d’aire protégée du lac Rohault (ZE-D36) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d’un statut de protection. Ce territoire d’intérêt est une recommandation de la Table régionale d’analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d’étudier différents scénarios et d’identifier les territoires les plus propices à la création d’aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. Suite à un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCC. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l’étude actuellement au sein du Ministère, en attente d’une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur du lac Rohault. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu’aires protégées reconnues par le MELCC. Pour cette raison, le CREDD est d’avis que les territoires proposés issus de l’analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c’est-à-dire qu’ils soient soustraits temporairement de l’aménagement forestier en attendant qu’une analyse plus approfondie soit

	effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d'ailleurs déjà appliqué dans d'autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MFFP de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, objectif qu'il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD continue de croire que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale. Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d'intérêts proposés pour la création d'aires protégées. En effet, le chantier Petite Meule chevauche une partie de la proposition d'aire protégée du lac Complexe et de la rivière du Chef (ZE-D14) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d'un statut de protection. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. Suite à un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCC. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l'étude actuellement au sein du Ministère, en attente d'une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur du lac Complexe et de la rivière du Chef. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCC. Pour cette raison, le CREDD est d'avis que les territoires proposés issus de l'analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant qu'une analyse plus approfondie soit effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d'ailleurs déjà appliqué dans d'autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MFFP de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, objectif qu'il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD continue de croire que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale.
Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme	Le créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme représente une centaine d'entreprises et partenaires investis dans le développement de la filière de l'aventure et de l'écotourisme dans la région. Le créneau d'excellence, ses entreprises et leurs produits d'aventure sont reconnus à l'échelle mondiale et attirent des visiteurs internationaux qui basent leurs choix sur la qualité des

paysages et les espaces naturels. Sur les deux tables GIRT régionales, le créneau d'excellence représente les acteurs récréotouristiques. Au cours des dernières semaines, les partenaires que nous représentons ont été nombreux à nous interpeller. Les préoccupations à l'égard des paysages dans le corridor visuel de la rivière Péribonka ont été largement adressées au ministère au cours des dernières années. Au cours des dernières consultations pour le présent PAFIT 2018-2023, où une grande majorité des 76 préoccupations émises était en lien direct avec la rivière Péribonka, et dans les récentes consultations des PAFIO annuels, la protection des paysages et les activités et projets récréotouristiques sur la rivière ont été très largement portés à l'attention du MFFP. Ces arguments régulièrement adressés au ministère sont cohérents avec le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la région dans lequel la rivière Péribonka a été identifiée dans le parmi les territoires récréatifs de l'axe Navigation pour lesquels des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel doivent être appliquées. Dans le même sens, le 25 février dernier, le ministère du Tourisme du Québec lançait son plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 dans lequel il identifie que le Québec touristique de demain passe par « Une nature grandiose, protégée et valorisée par l'écotourisme ». Le plan d'action interpelle les autres ministères en stipulant que « l'engagement des autres ministères et organismes gouvernementaux est fondamental et que la collaboration interministérielle est cruciale » pour que son plan d'action porte ses fruits. Parmi ses objectifs, le plan d'action soulève qu'on doit « valoriser et préserver la nature et sa biodiversité grâce au tourisme en concertation avec les communautés d'accueil et les autochtones ». Ce plan d'action gouvernemental fait écho aux nombreux appels que dirigent de nombreux intervenants du secteur récréotouristique souhaitant faire de la rivière Péribonka un territoire touristique qui mettra en valeur tout le potentiel naturel de la vallée. Dans une optique d'aménagement durable de la forêt québécoise, tout cela nous semble converger vers le bon sens d'une mesure d'évitement de tout aménagement du couloir visuel de la rivière en déplaçant les secteurs d'intervention de l'autre côté des zones visibles.

Mêmes commentaires que le précédent sur ce chantier. Le créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme représente une centaine d'entreprises et partenaires investis dans le développement de la filière de l'aventure et de l'écotourisme dans la région. Le créneau d'excellence, ses entreprises et leurs produits d'aventure sont reconnus à l'échelle mondiale et attirent des visiteurs internationaux qui basent leurs choix sur la qualité des paysages et les espaces naturels. Sur les deux tables GIRT régionales, le créneau d'excellence représente les acteurs récréotouristiques. Au cours des dernières semaines, les partenaires que nous représentons ont été nombreux à nous interpeller. Les préoccupations à l'égard des paysages dans le corridor visuel de la rivière Péribonka ont été largement adressées au ministère au cours des dernières années. Au cours des dernières consultations pour le présent PAFIT 2018-2023, où une grande majorité des 76 préoccupations émises était en lien direct avec la rivière Péribonka, et dans les récentes consultations des PAFIO annuels, la protection des paysages et les activités et projets récréotouristiques sur la rivière ont été très largement portés à l'attention du MFFP. Ces arguments régulièrement adressés au ministère sont cohérents avec le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la région dans

lequel la rivière Péribonka a été identifiée dans le parmi les territoires récréatifs de l'axe Navigation pour lesquels des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel doivent être appliquées. Dans le même sens, le 25 février dernier, le ministère du Tourisme du Québec lançait son plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 dans lequel il identifie que le Québec touristique de demain passe par « Une nature grandiose, protégée et valorisée par l'écotourisme ». Le plan d'action interpelle les autres ministères en stipulant que « l'engagement des autres ministères et organismes gouvernementaux est fondamental et que la collaboration interministérielle est cruciale » pour que son plan d'action porte ses fruits. Parmi ses objectifs, le plan d'action soulève qu'on doit « valoriser et préserver la nature et sa biodiversité grâce au tourisme en concertation avec les communautés d'accueil et les autochtones ». Ce plan d'action gouvernemental fait écho aux nombreux appels que dirigent de nombreux intervenants du secteur récréotouristique souhaitant faire de la rivière Péribonka un territoire touristique qui mettra en valeur tout le potentiel naturel de la vallée. Dans une optique d'aménagement durable de la forêt québécoise, tout cela nous semble converger vers le bon sens d'une mesure d'évitement de tout aménagement du couloir visuel de la rivière en déplaçant les secteurs d'intervention de l'autre côté des zones visibles.

Mêmes commentaires que le précédent sur ce chantier. Le créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme représente une centaine d'entreprises et partenaires investis dans le développement de la filière de l'aventure et de l'écotourisme dans la région. Le créneau d'excellence, ses entreprises et leurs produits d'aventure sont reconnus à l'échelle mondiale et attirent des visiteurs internationaux qui basent leurs choix sur la qualité des paysages et les espaces naturels. Sur les deux tables GIRT régionales, le créneau d'excellence représente les acteurs récréotouristiques. Au cours des dernières semaines, les partenaires que nous représentons ont été nombreux à nous interpeller. Les préoccupations à l'égard des paysages dans le corridor visuel de la rivière Péribonka ont été largement adressées au ministère au cours des dernières années. Au cours des dernières consultations pour le présent PAFIT 2018-2023, où une grande majorité des 76 préoccupations émises était en lien direct avec la rivière Péribonka, et dans les récentes consultations des PAFIO annuels, la protection des paysages et les activités et projets récréotouristiques sur la rivière ont été très largement portés à l'attention du MFFP. Ces arguments régulièrement adressés au ministère sont cohérents avec le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la région dans lequel la rivière Péribonka a été identifiée dans le parmi les territoires récréatifs de l'axe Navigation pour lesquels des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel doivent être appliquées. Dans le même sens, le 25 février dernier, le ministère du Tourisme du Québec lançait son plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 dans lequel il identifie que le Québec touristique de demain passe par « Une nature grandiose, protégée et valorisée par l'écotourisme ». Le plan d'action interpelle les autres ministères en stipulant que « l'engagement des autres ministères et organismes gouvernementaux est fondamental et que la collaboration interministérielle est cruciale » pour que son plan d'action porte ses fruits. Parmi ses objectifs, le plan d'action soulève qu'on doit « valoriser et préserver la nature et sa biodiversité grâce

	au tourisme en concertation avec les communautés d'accueil et les autochtones ». Ce plan d'action gouvernemental fait écho aux nombreux appels que dirigent de nombreux intervenants du secteur récréotouristique souhaitant faire de la rivière Péribonka un territoire touristique qui mettra en valeur tout le potentiel naturel de la vallée. Dans une optique d'aménagement durable de la forêt québécoise, tout cela nous semble converger vers le bon sens d'une mesure d'évitement de tout aménagement du couloir visuel de la rivière en déplaçant les secteurs d'intervention de l'autre côté des zones visibles.
Equinox Aventure	Paysage
Fédération des pourvoiries du Québec	Message général pour toutes les UA (025-71, 027-51, 024-71, 023-71). Nous souhaitons discuter plus en détail de l'ensemble de la planification forestière sur le territoire des pourvoiries et à proximité. Les entreprises de pourvoiries ont des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent actuellement être évalués faute d'information suffisante dans les plans opérationnels en consultation. La répartition spatiale des coupes, les accès incluant les fermetures de chemin, les opérations et les traitements sylvicoles sont tous des sujets susceptibles d'avoir des impacts sur la satisfaction de notre clientèle, nos entreprises et nos travailleurs. Les pourvoiries et la FPQ ne peuvent accepter la proposition du MFFP à ce stade. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau routier sur la pourvoirie, le niveau de coupe actuellement consulté, les modifications et ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être convenus de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Dans le but d'assurer la pérennité du milieu forestier sur le territoire des pourvoiries à des fins touristiques et fauniques. La FPQ demande que le niveau de récolte annuel ne dépasse pas le niveau de 1,5 % de la superficie forestière productive des territoires de pourvoirie concernés. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant par équité entre entreprises, nous avons également besoin de prévisibilité afin de maintenir ou augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec toutes les pourvoiries préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et ce, incluant les interventions à moyen et long terme. Le niveau de récolte prévu étant élevé, ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent être conciliés avec notre activité économique. Évidemment l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques.
Fondation David Suzuki	Caribou forestier et aires protégées autochtones
MRC Fjord-du- Saguenay	Consultation sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel 2021-2022 – Commentaires

En regard de la consultation sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2021-2022, la MRC Fjord-du-Saguenay souhaite porter à votre attention les éléments suivants, conformément à la résolution n°C-21-96 adoptée lors de la séance du conseil du 9 mars dernier.

Respect du schéma d'aménagement et de développement révisé

Nous vous rappelons que les panifications doivent être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

L'entretien des chemins multiusages

Des autorisations de récoltes seront données à des entreprises sur le territoire. Deux comités d'entretien de routes forestières sont présents sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, soit le comité d'entretien de la route R-0253 et le comité d'entretien de la route R-0200. Plusieurs utilisateurs participent au financement et à la gestion de l'entretien, notamment la MRC, les associations de villégiateurs hors ZEC, les ZEC, les pourvoiries, l'industrie forestière, Hydro-Québec. La MRC demande qu'il soit obligatoire que les utilisateurs forestiers de chacune des deux routes doivent participer aux comités d'entretien afin de s'entendre sur le calendrier d'opération et de contribuer en ressources et en financement à l'entretien des routes. Cette position s'applique autant pour les travaux commerciaux que pour les travaux non commerciaux.

Récolte en territoire municipal

Des travaux sont prévus à l'intérieur des limites de certaines municipalités de la MRC. Nous vous suggérons de communiquer directement avec chacune des municipalités concernées afin de bien harmoniser la planification avec la réglementation et les intentions de développement des municipalités.

Le corridor de la rivière Péribonka

Reconnue pour sa beauté et son potentiel récréotouristique, la rivière Péribonka bénéficie d'une affectation de conservation extensive dans le SADR de la MRC qui couvre les secteurs d'intervention prévus de la Baie des Gardes. Le document complémentaire au SADR apporte les précisions suivantes à la section 4.13 *Dispositions relatives au prélèvement de la matière ligneuse dans les aires d'affectation récréative et de conservation extensive*, et nous vous demandons d'en tenir compte dans votre planification :

Sans restreindre les usages relatifs aux interventions forestières ou les droits consentis sur les terres publiques, la MRC privilégie dans les aires sous affectation récréative, que le prélèvement de la matière ligneuse se réalise en fonction d'objectifs liés à la conservation, à l'enseignement et à la recherche ou faisant en sorte de ne pas réduire l'impression d'encadrement forestier.

Toutefois, lorsque le prélèvement de la matière ligneuse est réalisé, il ne doit pas remettre en cause les affectations dominantes ou compatibles qui y sont prévues. Aussi, dans ce cas, des mesures d'harmonisation doivent être mises en place afin

	<i>d'atteindre cet objectif notamment en considération de la qualité visuelle du paysage.</i> <i>Par ailleurs, la coupe totale affectant de grandes superficies y et fortement exclue, la MRC privilégie plutôt les interventions de faible intensité (coupes partielles, coupes totales de petites superficies ou les coupes par trouées).</i> La MRC participe annuellement, en collaboration avec les MRC Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine au balisage de la rivière afin d'assurer la sécurité de la navigation. Un investissement de plus de 100 000 \$ a d'ailleurs permis de remplacer l'ensemble des bouées et balises sur la rivière et de produire une version actualisée du guide de navigation. La MRC est également partenaire, avec la MRC Maria-Chapdelaine et le Parc régional des Grandes-Rivières, pour l'aménagement d'une passerelle pour véhicule hors route (VHR) à la hauteur du secteur de récolte prévu. Aussi, la rivière a fait l'objet de différents plans de développement touristique depuis le début des années 2000, et tous les secteurs du milieu reconnaissent son potentiel. Nous souhaitons donc porter à votre attention que la protection de la qualité visuelle du paysage est un incontournable. À cet effet, les simulations présentées aux professionnels de la MRC le 17 février dernier sont rassurantes, mais un suivi au fur et à mesure de l'avancement de la récolte doit être fait afin de confirmer que le résultat de ces simulations se traduise réellement lors des opérations forestières. Nous pensons que les sites propices au camping identifiés dans le guide de navigation devraient être protégés. Nous souhaitons également un engagement de votre ministère afin qu'il n'y ait pas d'autres opérations forestières de planifiées dans le secteur avant que les superficies récoltées aient retrouvé une hauteur correspondant à une ambiance forestière.
MRC Maria-Chapdelaine	Dans le cadre de la consultation en cours, le Conseil de la MRC vous transmet ses commentaires et préoccupations en souhaitant qu'ils puissent, être intégrés dans votre planification de travaux et/ou que des mesures de mitigations soient apportées. Vous trouverez en annexe 1 une liste de préoccupations en lien avec notre délégation de gestion du territoire public intramunicipal. Notre principale préoccupation concerne les chemins multiusages. Concernant l'utilisation du réseau existant, très souvent ces chemins ne sont pas adaptés à une utilisation toute saison au transport lourd. C'est pourquoi nous vous demandons dans un premier temps d'éviter ces chemins et si impossible de prendre entente pour l'utilisation des chemins selon des mesures d'harmonisation à convenir à savoir à titre d'exemple sur la date d'utilisation (été vs hiver), l'amélioration de la capacité des chemins, etc. Concernant l'aménagement de chemin d'opération, nous demandons une consultation fine afin de ne pas aménager de chemins qui créeraient de nouveaux accès permanents aux baux de bleuetière, à titre d'exemple. Vous trouverez en annexe 2 la liste de nos préoccupations en lien avec notre mandat de délégation de la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État et nos

objectifs de développement de la villégiature. Ces préoccupations concernent particulièrement la protection des secteurs à potentiels de développement à l'étude.

Si des informations plus précises vous étaient requises, nous demeurons disponibles. Veuillez recevoir, Monsieur Marceau nos salutations des plus distinguées.

Annexe 1 - Commentaires et préoccupations en lien avec le mandat de gestion des terres publiques intramunicipales et en lien avec le réseau routier verbalisé de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx

UAF Carte	Localisation	Travaux	Commentaires
27-51 C-1	SIP 2018 Secteur Sainte Élisabeth de Proulx	Coupe TBE	Éviter l'aménagement de chemin connecté au rang Hippolyte. Si impossible, en bloc sud du rang, prendre entente pour fermeture du chemin après travaux et transport lourd, car cette infrastructure municipale n'est pas adaptée au transport du bois et/ou de machinerie.
27-51 C-2	US 2707	CPRS	Portion de forêt enclavée entre la rivière Mistassibi et les TPI, qui fait partie d'une discussion pour échange avec le MFFP
27-51	Lorette Ouest	CPRS	Secteur au sud du lac Johnny, harmonisation à convenir avec la MRC et les détenteurs de baux de bleuetière et pour l'utilisation des chemins d'accès sur TPI. Prendre entente pour transport lourd, car infrastructure pas adaptée au transport du bois et/ou de machinerie.
27-51 C-3	SIP 2018 Secteur Sainte Jeanne d'Arc (travaux sylvicoles Labreque)	Coupe TBE	Éviter l'aménagement de chemin via la bleuetière sur TPI. Si impossible, prendre entente pour transport lourd, car infrastructure pas adaptée au transport du bois et/ou de machinerie.

Annexe 2 – Commentaires et préoccupations en lien avec mandat de gestion et développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

UAF	Localisation	Travaux	Commentaires
24-71	Secteur Lac de la Grosse truite	Amélioration de chemin	Projet pour 2 nouveaux terrains
	Lac aux Bleuets Secs	Coupe TBE	Attention nouveau bail dossier 230596, partie sud-est
27-51	Lac de L'Ouest	Coupe TBE et préparation de terrain	Zone potentielle villégiature au nord du lac. Conserver bande de 100 m.
	Lac Gentry	Coupe TBE	Zone potentielle de villégiature partie est et sud-est. Conserver bande de 100 m.

		Lac du Centre	Coupe TBE	Zone potentielle de villégiature partie est et sud-ouest. Conserver bande de 100 m.
		Nord de Lorette, lac innommé # 209698	Coupe de régénération	Zone potentielle de villégiature partie nord du lac. Conserver bande de 100 m.
	25-71	Petit lac aux Huards	Amélioration de chemin et préparation de terrain	Préserver le nord du lac
		Lac Malec	EPC	Zone potentielle de villégiature partie est et partie sud
		Lac aux Rognons	Préparation de terrain	Zone potentielle de villégiature au nord du lac
Municipalité de Lamarche	<u>RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAPIO 2021</u> <i>(Résolution 65-03-21)</i> ATTENDU QUE ce projet est en symbiose avec le positionnement touristique régionale et son créneau d'excellence en écotourisme et tourisme d'aventure ; ATTENDU QUE le projet de développement touristique de la municipalité de Lamarche repose sur la grande valeur paysagère et le caractère naturel et sauvage de la rivière Péribonka ; ATTENDU QUE d'importants investissements financiers ont déjà été alloués par la municipalité de Lamarche et la Corporation de développement de pour l'aménagement d'infrastructures touristiques ; ATTENDU QUE le projet de développement touristique de la municipalité de Lamarche est d'une importance majeure pour attirer de nouveaux résidents et des villégiateurs ; ATTENDU QUE ce projet contribuera à la consolidation et à l'émergence de nouvelles entreprises touristiques et commerces ainsi qu'à la création ; ATTENDU QUE l'École Notre-Dame-du-Rosaires s'est dotée d'un programme éducatif intitulé « Faune, flore et plein air » en symbiose avec l'environnement naturel du territoire ; ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a déposé au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en février 2018 un projet d'Aire protégée qui correspond au couloir visuel de la rivière Péribonka ; ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche s'est déjà opposée à plusieurs reprises aux interventions forestières planifiées dans le couloir visuel de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama ;			

	ATTENDU QUE le PAFIO 2021 prévoit des coupes forestières dans le couloir visuel de la rivière Péribonka, dans des secteurs particulièrement névralgiques de vieilles forêts ; ATTENDU QUE ces coupes forestières représentent un impact négligeable sur la possibilité forestière ; ATTENDU QU'un sentier pédestre a été aménagé dans ce secteur ; ATTENDU QUE le site au sommet de la Montagne de la Tour offre un panorama grandiose sur le paysage régional ; EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin APPUYÉ PAR madame Lyne Bolduc ET RÉSOLU QUE les élus. es de la municipalité de Lamarche DEMANDENT au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs : - DE RECONNAÎTRE les revendications de la municipalité de Lamarche ; - DE RESPECTER l'intégrité du couloir visuel de la rivière Péribonka en retirant du PAFIO 2021 les parterres de coupes situés dans le couloir visuel de la rivière Péribonka ; - DE GARDER les coupes à bonne distance du sentier pédestre existant ; - DE PRENDRE des mesures particulières pour minimiser l'impact des coupes sur le panorama visible du haut de la Montagne de la Tour ; - D'IMPLIQUER la municipalité dans un exercice d'harmonisation pour le secteur de la Montagne de la Tour. ADOPTÉE À LA MAJORITE DES CONSEILLERS-ÈRES Copie certifiée conforme, donnée à Lamarche, ce deuxième jour de mars 2021
Nature Québec	Protection du territoire, localisation des coupes, récréotourisme, qualité du paysage CHANTIER BAIE_DES_GARDES Nous nous opposons au chantier BAIE_DES_GARDES, puisque celui-ci se trouve dans un projet d'aire protégée actuellement à l'étude au sein du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, celui de la rivière Péribonka, proposé par le Comité de sauvegarde de la rivière Péribonka. Ce projet, bien que malheureusement non retenu pour l'atteinte de la cible du 17 % en 2020, est toujours d'actualité et les groupes citoyens et environnementaux continueront de le défendre afin de s'assurer qu'il voit le jour prochainement, permette de protéger la biodiversité très présente dans ce secteur et participe à l'atteinte des nouvelles cibles en aire protégée de 2030. Il est important de noter que ce projet bénéficie d'un support par un grand nombre d'acteurs, dont des municipalités, des entreprises, des groupes environnementaux et d'autres organisations de la société civile. Il y a des pétitions pour la protection de la rivière Péribonka.

	Plus précisément, le secteur de la rivière Péribonka visé par le projet d'aire protégée comporte 3 espèces menacées au provincial (Loi sur les espèces menacées ou vulnérables), soit le caribou forestier, le pygargue à tête blanche, et le campagnol des rochers. Le caribou forestier a également un statut d'espèce protégée à fédéral en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. Il est de la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de prendre en compte les besoins des espèces à statut. On retrouve également dans le projet d'aire protégée une importante biodiversité et des forêts à haute valeur de conservation (FHVC). Le projet abrite aussi une forêt de bouleaux jaunes de 250 ans, vestige d'un ancien réchauffement climatique ainsi que les peuplements de bouleaux jaunes et de pins blancs les plus nordiques du Québec. Ce chantier de coupes est situé dans un habitat à forte probabilité d'occurrence du caribou forestier selon les modèles les plus récents de Sélection de fonctions des ressources développés en marge des travaux de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. Les inventaires aériens de 1999 et 2011 témoignaient de la présence de caribou dans la zone autour de la rivière Péribonka (UA 023-71 et 024-71). Dans la stratégie régionale de production de bois de 2018, la Direction de la gestion des forêts Saguenay–Lac-Saint-Jean indiquait : « Le traitement de plantation soulève des inquiétudes relatives à l'artificialisation des forêts naturelles. Le rapport sur la sylviculture intensive des plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique propose le concept de la naturalité des plantations. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est à l'aise avec les grands principes véhiculés dans le rapport du groupe d'experts et elle entend poursuivre l'analyse de l'approche de naturalité et du processus diagnostique avant de proposer éventuellement un plan d'application progressive à la mesure des capacités de l'organisation. » Nous demandons que le que les bonnes pratiques proposées par le Groupe d'experts soient appliquées afin qu'un plus grand nombre de plantations acquièrent un degré de naturalité supérieur. Nous demandons la suspension des coupes forestières dans ce territoire comptant comme projet d'aire protégée issu des travaux de concertation régionale et autochtone.
Pourvoirie Club Colonial Inc.	Je veux rencontrer le MFFP pour discuter de la planification de récolte et travaux sylvicoles non commerciaux en consultation. J'ai plusieurs sites sensibles, sites chasse à l'ours et à l'orignal dans ces secteurs. Je veux aussi pouvoir discuter des types de travaux et de leur localisation, ainsi que de planification de chemins. Mes chemins sont en très bon état et je veux qu'il le reste et je ne veux pas créer de nouveaux accès à l'extérieur de ma pourvoirie. Je veux aussi connaître qui opérera sur mon territoire et convenir des dates d'opération afin de ne pas nuire à mes opérations de pourvoirie.
Pourvoirie Damville inc.	Nous n'acceptons pas les travaux, ils nuiront à nos opérations. Nous désirons en discuter pour s'assurer que vous en teniez compte. Merci !

Pourvoirie Domaine Poutrincourt	Pour le secteur du chantier Russel, nous aimerions connaître le calendrier de réalisation des travaux d'avance, afin de pouvoir nous adapter et éviter des désagréments à la clientèle qui a déjà réservé à l'avance leur forfait. De plus nous aimerions éviter de nouvelles traverses de limites de pourvoirie (PADE) avec le réseau routier. Donc nous aimerions être contactés afin de discuter de la réalisation de ces travaux en consultation. Pour tout le secteur de ce chantier, nous aimerions connaître le calendrier de réalisation des travaux d'avance, afin de pouvoir nous adapter et éviter des désagréments à la clientèle qui a déjà réservé à l'avance leur forfait. De plus nous aimerions éviter de nouvelles traverses de limites de pourvoirie (PADE) avec le réseau routier. Donc nous aimerions être contactés afin de discuter de la réalisation de ces travaux en consultation. Pour tout le secteur de ce chantier cramahe, nous aimerions connaître le calendrier de réalisation des travaux d'avance, afin de pouvoir nous adapter et éviter des désagréments à la clientèle qui a déjà réservé à l'avance leur forfait. De plus nous aimerions éviter de nouvelles traverses de limites de pourvoirie (PADE) avec le réseau routier. Donc nous aimerions être contactés afin de discuter de la réalisation de ces travaux en consultation.
Pourvoirie Lac Duhamel Inc. et FPQ	Localisation des travaux et des chemins : La pourvoirie souhaite que les chemins identifiés en amélioration s'approchant du lac Guy soient scarifiés et reboisés sur une distance de 1 km à partir de l'extrémité des chemins qui se situent près du lac Guy.
Réserve faunique Ashuapmushua n	Commentaires généraux <i>Travaux commerciaux et non commerciaux</i> Tout d'abord, il est important de rappeler que les réserves fauniques ont été créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui relève de la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Selon la loi, les réserves fauniques sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. Elles visent la conservation et la mise en valeur et l'utilisation de la faune selon un principe de gestion intégrée des ressources dans un contexte de développement durable. La Sépaq a pour mandat de gérer les activités de prélèvement sportif de la faune (chasse et pêche) et les activités récréatives. Celle-ci investit beaucoup d'effort en vue d'harmoniser la planification et l'exploitation des ressources forestières en fonction de la vocation distinctive des réserves fauniques, du mandat qui lui a été confié par l'État et des enjeux qui en découlent. Cette harmonisation est essentielle puisque les activités d'aménagement forestier sont des outils qui peuvent permettre d'optimiser l'aménagement du territoire des réserves fauniques tant au niveau de la mise en valeur faunique et récréative que de l'accessibilité au territoire. Selon le Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire du MFFP la planification forestière, composée des plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels, doit être élaborée de façon cohérente avec les

orientations gouvernementales (stratégie d'aménagement durable des forêts, plan d'affectation du territoire public, etc.). Ces orientations sont des engagements du MFFP. Sur le territoire des réserves fauniques, ces orientations précisent de manière générale que l'aménagement forestier doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. À cet égard, pour être conforme à ses engagements, le MFFP a le devoir de considérer les besoins de ces derniers en particulier ceux relatifs aux prélèvements d'espèces d'intérêt socio-économique et des activités récréatives dans la mise en œuvre de sa stratégie d'aménagement ainsi que dans la réalisation de ses Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO).

La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) constitue la base de toute politique et de toute action du gouvernement en matière de gestion du milieu forestier. Elle indique comment le Ministère entend mettre en œuvre la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). La SADF est articulée autour de six défis qui ont été choisis pour refléter la vision ministérielle en matière d'aménagement durable des forêts et couvrir l'ensemble de la gestion forestière québécoise. Ces défis s'inspirent des critères d'aménagement durable des forêts, soit les dimensions environnementales, sociale et économique. Deux de ses défis répondent à la vocation de conservation et de mise en valeur faunique et récréatifs des territoires des réserves fauniques.

Le premier défi : *un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes* a pour deuxième orientation de maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier. Plus précisément, cette orientation mentionne qu'en raison de leurs besoins particuliers, certaines espèces nécessitent des actions ciblées de protection ou de mise en valeur. L'aménagement et la protection de l'habitat de certaines espèces exploitées (gélinotte huppée et orignal) sont des exemples énumérés dans la SADF.

Le deuxième défi : *un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées* a pour deuxième orientation d'améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt. L'objectif 1 de cette orientation demande d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt. Plus précisément, il est indiqué :

- Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui ont été retenues par le Ministère, tel que la fiche petits gibiers.
- Intégrer, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques (visant le cerf de Virginie, l'orignal et la gélinotte huppée) et, au besoin, produire d'autres guides en matière de faune.

L'objectif 3 de cette orientation demande de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté. Plus précisément, il est indiqué d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégrés, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages inhérents au développement des activités des territoires structurés (chasse, pêche, piégeage, écotourisme, etc.) qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui ont été retenus par le Ministère (Ex. : fiche petits gibiers).

Pour consulter la SADF :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/strategie-amenagement-durable-forets.pdf>

Les plans d'affectation du territoire public (PATP) établissent et véhiculent les orientations du gouvernement en matière d'utilisation et de protection du territoire public. Plusieurs ministères et organismes participent de concert à leur élaboration qui se déroule sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Le MFFP doit plus spécifiquement tenir compte des orientations gouvernementales du PATP dans sa gestion du territoire public. À cet effet, des arrimages sont prévus dans la démarche de réalisation des PAFI.

Selon le ***Plan d'affectation du territoire public du Saguenay Lac-Saint-Jean***, les orientations gouvernementales invoquent que pour le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à :

- Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche ;
- Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques.

Pour consulter le PATP :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/territoire/Documents/Saguenay-Lac-St-Jean/PATP/PL-affectation_territoire_public_SLSJ_MERN.pdf?1603998319

Également, dans le **Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018 et 2018-2023**, le chapitre 4 présente l'intégration des objectifs d'aménagement forestier dont les habitats fauniques (section 4,6). La section sur les habitats fauniques mentionne que : l'exclusion de sites à la récolte forestière ou l'application de modalités particulières d'aménagement contribuent à maintenir la qualité de certains habitats fauniques. Ces modalités peuvent être intégrées au calcul des possibilités forestières afin de répondre à des objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune.

De plus, des indicateurs fauniques (ex. : modèles de qualité d'habitat) sont disponibles afin d'évaluer, à long terme, la qualité de l'habitat de certaines espèces. Il est également évoqué que dans les territoires fauniques structurés (TFS) par exemple, les conditions forestières doivent permettre de satisfaire la clientèle dont la qualité de l'expérience en forêt dépend non seulement de la récolte faunique (ex. : chasse), mais également de la qualité visuelle du paysage. Plus précisément, cette section mentionne que l'aménagement forestier dans les TFS doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. Les besoins de ces derniers doivent être pris en considération, notamment ceux relatifs au prélèvement d'espèces d'intérêt socio-économique (ex. : orignal, martre d'Amérique, gélinotte huppée). Les interventions forestières doivent également protéger la fonction de certains sites (ex. : sentiers aménagés et infrastructures) et les investissements qui y ont été consacrés ainsi que maintenir la qualité des paysages.

Le maintien d'habitats de bonne qualité pour les espèces d'intérêt socioéconomique est important, notamment dans les territoires fauniques structurés. Pour certaines espèces, une concentration de la récolte diminue localement et à court terme la qualité de l'habitat et la densité des populations, ce qui peut affecter le succès de chasse et la qualité de l'expérience. Des traitements sylvicoles peuvent également diminuer temporairement la qualité de certains habitats. Dans un cadre de gestion intégrée des ressources, le maintien d'habitats fauniques de qualité s'avère important sur le territoire forestier.

Pour des espèces telles que l'orignal, une trop forte concentration de coupes diminue localement et à court terme la qualité de l'habitat et la densité des populations, ce qui peut réduire le succès de chasse et la qualité de l'expérience. Des traitements sylvicoles peuvent également diminuer temporairement la qualité de certains habitats. Par exemple, les traitements d'éducation (ex. : éclaircie précommerciale), lorsqu'appliqués à grande échelle et systématiquement, diminuent la quantité de jeunes peuplements denses recherchés par plusieurs espèces telles que le lièvre d'Amérique, le tétras du Canada ou la gélinotte huppée. Dans un cadre de gestion intégrée des ressources, le maintien d'habitats fauniques de qualité s'avère important sur l'ensemble du territoire forestier.

La fiche est disponible via ce lien :

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/4-6_habitats-fauniques.pdf

Selon le **Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière** produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en 2013, les enjeux liés à des espèces fauniques d'intérêt socioéconomique ont tendance à se présenter sous deux formes ou une combinaison de ces deux formes : des enjeux liés à un problème d'habitat (quantité, qualité, dérangement, etc.) et des enjeux liés à l'expérience de l'activité de prélèvement (période, répartition par territoire de chasse, paysage, etc.).

Ce guide mentionne également que les territoires fauniques structurés ont une vocation d'utilisation, d'exploitation, de mise en valeur ou de conservation de la faune, selon le type de territoire structuré. Malgré une délégation partielle de la gestion de ces territoires, le gouvernement demeure ultimement responsable de la gestion des TFS. En d'autres termes, le Ministère doit s'assurer que toutes les activités qui se déroulent dans les TFS sont modulées de manière à ne pas compromettre les fins auxquelles ces territoires ont été délimités.

Pour consulter le Guide :

<https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/guide-integration-besoins-associes-especes-fauniques/>

En terminant, pour que les pratiques forestières soient intégrées aux diverses utilisations de la ressource forestière et de la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune des territoires des réserves fauniques du réseau Sépaq, le respect des défis, orientations et objectifs de la SADF ainsi que des orientations gouvernementales du PATP sont de la responsabilité du MFFP et doivent être intégrés au processus de planification forestière via le PAFIT afin que le PAFIO.

À cet effet, la Sépaq demande que lors de la planification des activités d'aménagement forestier sur le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan, tant extensif qu'intensif, le MFFP doit mettre en application les références présentées ici haut afin de maintenir ou d'améliorer les caractéristiques forestières clés des habitats fauniques des espèces mises en valeur. Cette demande vise principalement nos espèces mises en valeur telles que l'orignal et le petit gibier qui sont à la base de la qualité de nos activités et de produits de mise en valeur faunique et ce, tant dans les travaux commerciaux que non-commerciaux.

Également, considérant que la planification forestière, composée des PAFIT et PAFIO, doit être élaborée de façon cohérente avec les orientations gouvernementales présentées ici haut, nous demandons, pour cette consultation, que dans le Rapport de suivi des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré du MFFP, nous démontrent comment les activités d'aménagement forestier prescrites par le MFFP :

- améliorent l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt ;
- intègrent, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques visant l'orignal et la gélinotte huppée ;
- respectent la vocation du territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires ;
- s'assurent que toutes les activités forestières qui se déroulent sur le territoire de la réserve faunique sont modulées de manière à ne pas compromettre les fins auxquelles ces territoires ont été délimités.

Nous demandons également de nous présenter les mesures d'harmonisation des usages qui ont été retenues à cet effet.

Commentaires spécifiques par chantier

Travaux commerciaux

Chantier CRAN TBE

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre

Présence de chemins petits gibiers. Dans l'objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d'utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d'habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l'habitat, on considère le maintien d'une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d'une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération.

Dans l'objectif de mettre en valeur l'habitat de l'original, les futurs blocs de récolte devront favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de blocs de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'original ainsi que par le chasseur.

Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique

Assurer le maintien de l'intégrité de la limite de la réserve faunique Ashuapmushuan : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet.

Si le réseau routier pour ce chantier traverse la limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter l'accès au territoire.

CHANTIERS en éclaircie commerciale :

Pas de commentaire spécifique.

Commentaires spécifiques par chantier

Travaux non-commerciaux

Dans l'objectif de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté tel que décrit dans la SADP, nous demandons d'appliquer des mesures d'atténuation des impacts des travaux non commerciaux sur la mise en valeur des activités reliées aux espèces socioéconomiques d'intérêt pour la réserve faunique Ashuapmushuan dans la prescription des différents travaux non commerciaux.

Considérant que les traitements d'éducation (éclaircie précommerciale [EPC] et nettoiement), au stade gaulis, ont un effet négatif à court terme sur certaines espèces fauniques, notamment les espèces de petit gibier.

	Considérant que ces traitements sylvicoles diminuent fortement la densité des tiges qui fournissaient une nourriture et un couvert de protection de qualité à la faune. Considérant qu'à la suite de ces interventions, les espèces resteront ou fréquenteront le milieu si leurs attributs d'habitats sont maintenus ; dans le cas contraire, elles délaisseront le milieu et devront s'établir dans des habitats de moindre qualité*. La réserve faunique Ashuapmushaun demande au MFFP d'appliquer les mesures d'atténuation présentée dans le Guide des Mesures d'atténuation applicables à l'éclaircie précommerciale (epc) et au nettoyage région du Bas-Saint-Laurent produit par le MFFP concernant le maintien de jeunes peuplements sans intervention ainsi que la protection des arbustes fruitiers et des essences longévives. *Guide des Mesures d'atténuation applicables à l'éclaircie précommerciale (epc) et au nettoyage région du Bas-Saint-Laurent MFFP
Réserve faunique des Laurentides	Commentaires généraux Travaux commerciaux et non commerciaux Tout d'abord, il est important de rappeler que les réserves fauniques ont été créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui relève de la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Selon la loi, les réserves fauniques sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. Elles visent la conservation et la mise en valeur et l'utilisation de la faune selon un principe de gestion intégrée des ressources dans un contexte de développement durable. La Sépaq a pour mandat de gérer les activités de prélèvement sportif de la faune (chasse et pêche) et les activités récréatives. Celle-ci investit beaucoup d'effort en vue d'harmoniser la planification et l'exploitation des ressources forestières en fonction de la vocation distinctive des réserves fauniques, du mandat qui lui a été confié par l'État et des enjeux qui en découlent. Cette harmonisation est essentielle puisque les activités d'aménagement forestier sont des outils qui peuvent permettre d'optimiser l'aménagement du territoire des réserves fauniques tant au niveau de la mise en valeur faunique et récréative que de l'accessibilité au territoire. Selon le Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire du MFFP la planification forestière, composée des plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels, doit être élaborée de façon cohérente avec les orientations gouvernementales (stratégie d'aménagement durable des forêts, plan d'affectation du territoire public, etc.). Ces orientations sont des engagements du MFFP. Sur le territoire des réserves fauniques, ces orientations précisent de manière générale que <u>l'aménagement forestier doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires</u>. À cet égard, pour être

conforme à ses engagements, le MFFP a le devoir de considérer les besoins de ces derniers en particulier ceux relatifs aux prélèvements d'espèces d'intérêt socio-économique et des activités récréatives dans la mise en œuvre de sa stratégie d'aménagement ainsi que dans la réalisation de ses Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO).

La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) constitue la base de toute politique et de toute action du gouvernement en matière de gestion du milieu forestier. Elle indique comment le Ministère entend mettre en œuvre la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). La SADF est articulée autour de six défis qui ont été choisis pour refléter la vision ministérielle en matière d'aménagement durable des forêts et couvrir l'ensemble de la gestion forestière québécoise. Ces défis s'inspirent des critères d'aménagement durable des forêts, soit les dimensions environnementales, sociale et économique. Deux de ses défis répondent à la vocation de conservation et de mise en valeur faunique et récréatifs des territoires des réserves fauniques.

Le premier défi : un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes a pour deuxième orientation de maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier. Plus précisément, cette orientation mentionne qu'en raison de leurs besoins particuliers, certaines espèces nécessitent des actions ciblées de protection ou de mise en valeur. L'aménagement et la protection de l'habitat de certaines espèces exploitées (gélinotte huppée et orignal) sont des exemples énumérés dans la SADF.

Le deuxième défi : un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées a pour deuxième orientation d'améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt. L'objectif 1 de cette orientation demande d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt. Plus précisément, il est indiqué :

- Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui ont été retenues par le Ministère, tel que la fiche petits gibiers.
- Intégrer, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques (visant le cerf de Virginie, l'orignal et la gélinotte huppée) et, au besoin, produire d'autres guides en matière de faune.

L'objectif 3 de cette orientation demande de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier

adapté. Plus précisément, il est indiqué d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégrés, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages inhérents au développement des activités des territoires structurés (chasse, pêche, piégeage, écotourisme, etc.) qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui ont été retenus par le Ministère (Ex : fiche petits gibiers).

Pour consulter la SADP :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/strategie-amenagement-durable-forets.pdf>

Les plans d'affectation du territoire public (PATP) établissent et véhiculent les orientations du gouvernement en matière d'utilisation et de protection du territoire public. Plusieurs ministères et organismes participent de concert à leur élaboration qui se déroule sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Le MFFP doit plus spécifiquement tenir compte des orientations gouvernementales du PATP dans sa gestion du territoire public. À cet effet, des arrimages sont prévus dans la démarche de réalisation des PAFI.

Selon le ***Plan d'affectation du territoire public du Saguenay Lac-Saint-Jean***, les orientations gouvernementales invoquent que pour le territoire de la réserve faunique des Laurentides, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à :

- Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche;
- Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques.

Pour consulter le PATP :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/territoire/Documents/Saguenay-Lac-St-Jean/PATP/PL-affectation_territoire_public_SLSJ_MERN.pdf?1603998319

Également, dans le **Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018 et 2018-2023**, le chapitre 4 présente l'intégration des objectifs d'aménagement forestier dont les habitats fauniques (section 4,6). La section sur les habitats fauniques mentionne que : l'exclusion de sites à la récolte forestière ou l'application de modalités particulières d'aménagement contribuent à maintenir la qualité de certains habitats fauniques. Ces modalités peuvent être intégrées au

calcul des possibilités forestières afin de répondre à des objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune.

De plus, des indicateurs fauniques (ex.: modèles de qualité d'habitat) sont disponibles afin d'évaluer, à long terme, la qualité de l'habitat de certaines espèces. Il est également évoqué que dans les territoires fauniques structurés (TFS) par exemple, les conditions forestières doivent permettre de satisfaire la clientèle dont la qualité de l'expérience en forêt dépend non seulement de la récolte faunique (ex. : chasse), mais également de la qualité visuelle du paysage. Plus précisément, cette section mentionne que l'aménagement forestier dans les TFS doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. Les besoins de ces derniers doivent être pris en considération, notamment ceux relatifs au prélèvement d'espèces d'intérêt socio-économique (ex.: orignal, martre d'Amérique, gélinotte huppée). Les interventions forestières doivent également protéger la fonction de certains sites (ex.: sentiers aménagés et infrastructures) et les investissements qui y ont été consacrés ainsi que maintenir la qualité des paysages.

Le maintien d'habitats de bonne qualité pour les espèces d'intérêt socioéconomique est important, notamment dans les territoires fauniques structurés. Pour certaines espèces, une concentration de la récolte diminue localement et à court terme la qualité de l'habitat et la densité des populations, ce qui peut affecter le succès de chasse et la qualité de l'expérience. Des traitements sylvicoles peuvent également diminuer temporairement la qualité de certains habitats. Dans un cadre de gestion intégrée des ressources, le maintien d'habitats fauniques de qualité s'avère important sur le territoire forestier.

Pour des espèces telles que l'orignal, une trop forte concentration de coupes diminue localement et à court terme la qualité de l'habitat et la densité des populations, ce qui peut réduire le succès de chasse et la qualité de l'expérience. Des traitements sylvicoles peuvent également diminuer temporairement la qualité de certains habitats. Par exemple, les traitements d'éducation (ex. : éclaircie précommerciale), lorsqu'appliqués à grande échelle et systématiquement, diminuent la quantité de jeunes peuplements denses recherchés par plusieurs espèces telles que le lièvre d'Amérique, le tétras du Canada ou la gélinotte huppée. Dans un cadre de gestion intégrée des ressources, le maintien d'habitats fauniques de qualité s'avère important sur l'ensemble du territoire forestier.

La fiche est disponible via ce lien :

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/4-6_habitats-fauniques.pdf

Selon le **Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière** produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en 2013, les enjeux liés à des espèces fauniques d'intérêt socioéconomique ont tendance à se présenter sous deux formes ou une combinaison de ces deux formes : des enjeux liés à un problème d'habitat (quantité, qualité, dérangement, etc.) et des enjeux liés à l'expérience de l'activité de prélèvement (période, répartition par territoire de chasse, paysage, etc.).

Ce guide mentionne également que les territoires fauniques structurés ont une vocation d'utilisation, d'exploitation, de mise en valeur ou de conservation de la faune, selon le type de territoire structuré. Malgré une délégation partielle de la gestion de ces territoires, le gouvernement demeure ultimement responsable de la gestion des TFS. En d'autres termes, le Ministère doit s'assurer que toutes les activités qui se déroulent dans les TFS sont modulées de manière à ne pas compromettre les fins auxquelles ces territoires ont été délimités.

Pour consulter le Guide :

<https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/guide-integration-besoins-associes-especes-fauniques/>

En terminant, pour que les pratiques forestières soient intégrées aux diverses utilisations de la ressource forestière et de la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune des territoires des réserves fauniques du réseau Sépaq, le respect des défis, orientations et objectifs de la SADF ainsi que des orientations gouvernementales du PATP sont de la responsabilité du MFFP et doivent être intégrés au processus de planification forestière via le PAFIT afin que le PAFIO.

À cet effet, la Sépaq demande que lors de la planification des activités d'aménagement forestier sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides, tant extensif qu'intensif, le MFFP doit mettre en application les références présentées ici haut afin de maintenir ou d'améliorer les caractéristiques forestières clés des habitats fauniques des espèces mises en valeur. Cette demande vise principalement nos espèces mises en valeur telles que l'orignal et le petit gibier qui sont à la base de la qualité de nos activités et de produits de mise en valeur faunique et ce, tant dans les travaux commerciaux que non-commerciaux.

Également, considérant que la planification forestière, composée des PAFIT et PAFIO, doit être élaborée de façon cohérente avec les orientations gouvernementales présentées ici haut, nous demandons, pour cette consultation, que dans le Rapport de suivi des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré du MFFP, nous démontrent comment les activités d'aménagement forestier prescrites par le MFFP :

- améliorent l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt ;
- intègrent, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques visant l'orignal et la gélinotte huppée;
- respectent la vocation du territoire de la réserve faunique des Laurentides en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires;
- s'assurent que toutes les activités forestières qui se déroulent sur le territoire de la réserve faunique sont modulées de manière à ne pas compromettre les fins auxquelles ces territoires ont été délimités

Nous demandons également de nous présenter les mesures d'harmonisation des usages qui ont été retenues à cet effet.

Sachez que nous demeurons toujours disponibles pour collaborer avec vous à une planification forestière adaptée à la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune et des activités récréatives du territoire de la réserve faunique.

Commentaires spécifiques par chantier

Travaux commerciaux

CHANTIER : AJOUT ELAN- ALEXIS –ECLAIRCIE BOUL TALBOT – FORTIER –LÉVESQUE- MASETTE- MASKWA- RECUP ST-HENRI -SEKAW

Aucune préoccupation particulière

CHANTIER : AJOUT GOULET-AJOUT LAVOIE- APICA – BOLDUC –GRAVEL-LABELLE- SAVANE- RÉCUP ROBERT –THIVIERGE- THIFFAUT- TOURANGEAU

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre

Ce secteur est déjà constitué de plusieurs blocs de récoltes. Dans l'objectif de mettre en valeur l'habitat de l'orignal, les futurs blocs de récolte devront favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de blocs de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur.

CHANTIER : BERTHIAUME – MONTAGNAIS OUEST- RÉCUPÉRATION CHOQUETTE- RÉCUPÉRATION ÉCORCE-

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre

Ce secteur est déjà constitué de plusieurs blocs de récoltes. Dans l'objectif de mettre en valeur l'habitat de l'orignal, les futurs blocs de récolte devront favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de blocs de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de

hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur.

Présence de plusieurs chemins petits gibiers (fiche VOIC). Dans l'objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d'utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d'habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l'habitat, on considère le maintien d'une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d'une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération.

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique

Le lac Métascouac est un lac stratégique, des mesures d'harmonisation des usages peuvent être proposées.

CHANTIER : HOULE

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre

Ce secteur est déjà constitué de plusieurs blocs de récoltes. Les massifs visés sont les seuls massifs de forêts de plus de 12m. À cet effet nous souhaitons qu'il n'y pas de récolte dans ce secteur tant que les peuplements adjacents n'auront pas 7m et plus de hauteur.

CHANTIER : JOIBERT

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre

Ce secteur est déjà constitué de plusieurs blocs de récoltes. Dans l'objectif de mettre en valeur l'habitat de l'orignal, les futurs blocs de récolte devront favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de blocs de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur.

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique

Le lac Charlan est un lac stratégique, des mesures d'harmonisation des usages peuvent être proposées.

CHANTIER : LAC DE L'ENFERT

Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique

Nous avons une préoccupation relativement à l'intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides. En effet, si le réseau routier pour ce chantier traverse la

limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter l'accès au territoire.

Commentaires spécifiques par chantier

Travaux non-commerciaux

Tout d'abord, nous savons que les plantations représentent un outil sylvicole reconnu pour assurer un approvisionnement en matière ligneuse qui répond aux attentes sociétales sur l'aménagement durable des forêts. Toutefois, elles font aussi partie du scénario sylvicole intensif qui a le plus grand potentiel d'artificialisation de la forêt naturelle*.

Depuis quelques années, la réserve faunique des Laurentides est utilisée en tant que principal secteur d'intervention pour effectuer le reboisement d'épinettes noires pour l'UA 02371. Selon l'information que nous avons obtenue par votre ministère, c'est 60% de la superficie de vos coupes de régénérations qui nécessite un reboisement ou un regarnie. À cet effet, nous sommes de plus en plus préoccupés par l'ampleur (quantité), la localisation (choix de l'emplacement dans le paysage) et de l'agencement spatial (agglomération ou dispersion) des plantations sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Nous sommes également préoccupés par les effets cumulatifs des activités récurrentes de reboisement sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides relativement au maintien de la biodiversité faunique associée à la sapinière à bouleau blanc. De ces plantations, quelle est la proportion de plantations de base et de plantation intensive ?

Nous jugeons particulier que la plantation d'épinette noire se fasse principalement dans le domaine climatique de la sapinière à bouleau blanc et non dans celui de la pessière noire à mousses. Dans votre PAFIO, selon les types écologiques qui caractérisent la superficie en consultation pour du reboisement, 43% se trouvent dans des sapinières à bouleau blanc (MS2), 21% dans des sapinières à bouleau jaune (MS2).

À cet effet :

Qu'est-ce qui justifie le choix de ces superficies pour du reboisement en épinette noire ?

Comment cette sylviculture est intégrée dans un processus de planification qui permet de répondre adéquatement aux enjeux écologiques et à l'échelle appropriée ?

Également, est-ce qu'un processus diagnostique portant sur les plantations est intégré à la planification forestière tactique (PAFIT) ? Selon le Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations (2013), les plantations soulèvent des enjeux de diverses natures, tant écologique, qu'économique et sociale. Afin de s'assurer de gérer adéquatement ces enjeux, il importe de mettre en place un processus, lié à la planification forestière tactique, qui permettra de poser des diagnostics régionaux concernant les plantations déjà présentes sur le territoire et de faire une analyse du potentiel et des contraintes liées à l'installation de nouvelles plantations. En

documentant les principaux enjeux associés aux plantations, le processus diagnostique permet de trouver les meilleures solutions à ces enjeux à l'échelle du peuplement ou du paysage.

Est-ce qu'une analyse de la naturalité des peuplements comme recommandé dans le Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations (2013) a déjà été réalisée pour le territoire de l'UA 02371 ?

Est-ce qu'une analyse locale et régionale lors de la planification forestière a été réalisée afin déterminer l'emplacement et l'agencement spatial des plantations sur le territoire? Cette analyse doit considérer les aspects suivants :

- la vocation du territoire;
- la productivité des sites;
- l'historique des interventions;
- la présence d'infrastructures;
- la main-d'œuvre disponible;
- la rentabilité économique et financière;
- l'acceptabilité sociale;
- la naturalité de la matrice forestière;
- la fragmentation et la perte potentielle de connectivité dans la matrice forestière naturelle.

Deuxièmement, dans l'objectif de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté tel que décrit dans la SADF, nous demandons d'appliquer des mesures d'atténuation des impacts des travaux non commerciaux sur la mise en valeur des activités reliées aux espèces sociales économiques d'intérêt pour la réserve faunique des Laurentides dans la prescription des différents travaux non commerciaux.

Considérant que les traitements d'éducation (éclaircie précommerciale [EPC] et nettoiement), au stade gaulis, ont un effet négatif à court terme sur certaines espèces fauniques, notamment les espèces de petit gibier.

Considérant que ces traitements sylvicoles diminuent fortement la densité des tiges qui fournissaient une nourriture et un couvert de protection de qualité à la faune. Considérant qu'à la suite de ces interventions, les espèces resteront ou fréquenteront le milieu si leurs attributs d'habitats sont maintenus; dans le cas contraire, elles délaisseront le milieu et devront s'établir dans des habitats de moindre qualité**.

La réserve faunique des Laurentides demande au MFFP d'appliquer les mesures d'atténuation présentée dans le Guide des Mesures d'atténuation applicables à l'éclaircie précommerciale (epc) et au nettoiement région du Bas-Saint-Laurent produit par le MFFP concernant le maintien de jeunes peuplements sans intervention ainsi que la protection des arbustes fruitiers et des essences longévités, nous sommes conscients que certaines mesures sont déjà en application, mais nous

	pensons que les mesures proposées dans le guide mentionné ici haut peuvent être davantage bénéfiques pour nos enjeux fauniques. En terminant, nous demandons que nos questions en surligné soit répondu dans le Rapport de suivi des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré du MFFP. Sachez que nous demeurons toujours disponibles pour collaborer avec vous à une planification forestière adaptée à la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune et des activités récréatives du territoire de la réserve faunique. *Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. **Guide des Mesures d'atténuation applicables à l'éclaircie précommerciale (epc) et au nettoyage région du Bas-Saint-Laurent MFFP.
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)	La SNAP Québec demande au MFFP de retirer les chantiers Ingenieur_PSTBE (UAF 024-51), Canal_Sec_TBE (UAF 023-71), Joly_TBE (UAF 023-71) et Baie_des_gardes (UAF 023-71) de la planification forestière, ainsi que la construction de chemins associée à ces chantiers. Voici les raisons expliquant cette demande : 1 - Les chantiers proposés recoupent le projet d'aire protégée de la rivière Péribonka, actuellement à l'étude par le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC). Ce projet est supporté par un grand nombre d'acteurs incluant la SNAP Québec, des municipalités, entreprises et organisations de la société civile. Il est inapproprié de planifier des sites d'intervention potentiels pour les coupes forestières dans un tel secteur tant qu'une décision n'a pas été prise par le MELCC de retirer ce secteur des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées. 2- Tous les chantiers sauf « Baie des gardes » constituent des territoires forestiers d'importance pour le caribou forestier, une espèce protégée en vertu de la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Ces zones faisaient d'ailleurs partie des mesures de protection intérimaires identifiées par le gouvernement dans le cadre de sa Stratégie provinciale pour les caribous forestiers et montagnards. Le MFFP a proposé le retrait de ces massifs dans le cadre d'une consultation sur les PAFI-T en janvier 2020. Dans son rapport de consultation pour cette consultation, le MFFP indique que « Aucune décision n'est encore prise quant au maintien ou au retrait des protections administratives faisant l'objet de la consultation. Les analyses se poursuivent et tiendront compte des commentaires reçus dans les consultations publiques et autochtones. ». La décision de retirer ces massifs était d'ailleurs prise sur la base qu'aucune occurrence récente de caribou n'y avait été répertoriée. Or, lors du plus récent inventaire dans le secteur, à l'hiver 2020, un groupe de 7 à 11 caribous a été repéré dans le secteur « Lemoyne », qui recoupe les chantiers Canal_sec_TBE et Joly_TBE. Les inventaires précédents (1999 et 2011) avaient également démontré la présence de caribou forestier dans ce secteur.
Zec des Passes	L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents

	secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. Encadrement visuel et secteur important de villégiature. Plus de 100 chalets aux abords du lac. Secteur important de chasse aux gros gibiers. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux.
--	---

	Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. Notre organisme a des besoins spécifiques pour tous ses utilisateurs et trop souvent les entreprises forestières qui opèrent ne considèrent pas les nombreuses demandes de la Zec des Passes afin d'éviter d'endommager les chemins ou de nuire à certaines activités de prélèvement faunique. Le PAFIO n'est qu'un outil de communication limité. Nos demandes sont trop souvent ignorées ou référées au RADF pour ce qui est des balises réglementaires. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures
--	---

	et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. Secteur reconnu pour la présence de caribous forestiers. La récolte de bois dans ce secteur sera nuisible pour la population de caribous. Plusieurs chemins nouvellement améliorés par la Zec des Passes. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. Le bénéficiaire qui ira récolter dans ce secteur devra en informer la Zec afin de connaître le chemin d'accès. Le pont du lac de l'Écluse doit être refait et la Zec des Passes doit connaître les intentions du bénéficiaire. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent
--	--

	observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. Notre organisme a des besoins spécifiques pour tous ses utilisateurs et trop souvent les entreprises forestières qui opèrent ne considèrent pas les nombreuses demandes de la Zec des Passes afin d'éviter d'endommager les chemins ou de nuire à certaines activités de prélèvement faunique. Le PAFIO n'est qu'un outil de communication limité. La Zec des Passes veut reconstruire le pont au lac des Femmes et doit connaître les intentions du bénéficiaire pour le secteur. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux.
--	---

Secteur de chasse et pêche important pour plusieurs membres de la Zec des Passes. Chemin d'accès au secteur qui se trouve dans un secteur de villégiature et de récréotourisme important. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique.

Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès.

Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel.

La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier.

Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux.

Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes

Ce secteur de récolte est très important. Il se trouve à proximité d'un des accès les plus importants de la Zec des Passes. Plusieurs investissements de la Zec des Passes ces dernières années afin de remettre en état ce chemin. Plusieurs baux de villégiatures et beaucoup de fréquentations. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique.

Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès.

Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel.

	La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes Secteur très important pour ses accès et son nombre de villégiateurs. Un pont doit être réparé au lac de l'île Blanche et la Zec des Passes doit être informée de toutes initiatives pour ce pont ou autres ponceaux. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes
--	--

ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation

Commentaires reçus sur le processus de consultation
Excellente idée de pouvoir le faire via cette carte interactive. Cependant, il est difficile avec une tablette de pouvoir envoyer des fichiers numériques de tracés GPS.
Très bien
Parfait
9 sur 10
Bien je suis contre cette coupe de bois
Très bien
Pas très facile d'utilisation!
Bien mais vous décidé ce que vous voulez
Bien
Juste de la frime pour l'opinion public.
Très apprécié
Bon la coupe canal sec secteur non doit arrêter
Bien si le projet avorte
Reste à voir si c'est efficace et si nos opinions sont considérées.
C'est certain que pour le citoyen ce n'est pas si facile de répondre, les gens utilisent le secteur, veulent le sauvegarder mais quand ils arrivent pour répondre ce n'est pas si évident. Notre réflexe est de peser un commentaire en haut pour écrire et cela ne fonctionne pas, puis quand une personne m'a expliqué la procédure et que j'ai pesé sur la bulle bleue ça a pris beaucoup de temps avant que le rectangle apparaisse, même chose quand je pèse sur le secteur. C'est très lent, on pense que cela ne fonctionne pas. Pourquoi ne présentez-vous pas une procédure simple pour accompagner le répondeur ??? Aussi les gens ne sont pas toujours familiers avec l'utilisation de cartes.
Bonne
J'espère que nos commentaires seront pris en compte
Super en espérant que nos points de vue soient pris en considération!
Merci de tenir le processus et de nous donner l'occasion de donner l'occasion de protéger un si bel environnement. Il y a certainement bien d'autres secteurs potentiels pour des coupes forestières et de conserver en même temps des aires protégées
Bien correct
Je ne suis pas habitué à utiliser l'informatique j'ai eu besoin d'aide
Je suis contre la coupe forestière, le couloir de la rivière Péribonka doit être protégé il fait partie d'une future aire protégée qui sera un super ajout à notre offre touristique régionale. Il y a la passerelle du 49 e, entre autres située dans ce secteur je pense que nous nous priverons d'un territoire à grand potentiel si la forêt est coupée. Nous devons conserver une partie de la forêt pour autre chose que la coupe, le développement touristique crée d'emploi.
Difficile pour moi je suis peu familier avec l'informatique j'ai eu besoin d'aide .

Commentaires reçus sur le processus de consultation

Bien satisfait de permettre au public de donner leur opinion en espérant qu'il est essentiel d'avoir une vision long terme. De plus, les zones de coupe se situent dans le périmètre du projet d'aire protégée. Comment expliquer cela ?

Satisfait d'avoir l'opportunité de donner mes commentaires face à des projets potentiels qui auront un impact majeur sur notre développement durable. Merci.

Le processus pour y répondre demande un secondaire V si ce n'est davantage, assez peu pédagogique.

Je vous écris au sujet de la levée de protection de protection de la rivière Péribonka et l'exploitation forestière qui risque de s'y produire. Je suis contre le fait d'enlever le titre de territoire protégé par les d'autoriser la récolte de bois. Ces travaux, récoltes, constructions de route qui vont mener à une perte de territoire du caribou forestier même si l'inventaire aérien fait en 2020 a démontré que la zone est utilisée par la caribou forestier. Le caribou forestier est extrêmement menacé et ouvrier des routes vas faciliter l'accès aux prédateurs et vont nuire à la population de caribous. La décision de procéder à des coupes dans le territoire du caribou forestier est incompréhensible. De plus cette zone a été identifié comme contenant une forêt exceptionnelle, en plus d'avoir un potentiel énorme au niveau récréotouristique. De plus, à court terme, des emplois seront sauvés et vont générer un revenu, mais les compagnies impliquées qui seront sans doute Produits Forestiers Petit-Paris et Produits forestiers Résolu risque de perdre leur certification FSC qui leur nuira grandement à court, moyen et long terme.

Satisfait d'avoir l'opportunité de donner notre opinion sur des enjeux si importants; en espérant une écoute envers nos préoccupations et l'avenir de ces environnements uniques au Québec.

Difficile pour le commun des mortels entre autres je viens de voir que je dois faire en deux coups pour le cal sec ET Joly alors que je croyais que tout était dans le même bloc

Pas accessible pour les gens qui ne sont pas très habitués en informatique, qui vont sur Facebook c'est tout ou presque

Cette page devrait être plus facile à naviguer pour ceux qui peinent à utiliser des outils technologiques.

Favorable aux consultations

Notre organisme a des besoins spécifiques pour tous ses utilisateurs et trop souvent les entreprises forestières qui opèrent ne considèrent pas les nombreuses demandes de la Zec des Passes afin d'éviter d'endommager les chemins ou de nuire à certaines activités de prélèvement faunique. Le PAFIO n'est qu'un outil de communication limité. Nos demandes sont trop souvent ignorées ou référées au RADF pour ce qui est des balises réglementaires.

Je suis contente que notre voix compte et peut faire une différence.

Il est un peu difficile de s'y retrouver.

D'emblée il est un peu difficile de s'y retrouver.

Le procédé est complexe et très peu médiatisé pour la population en générale.

Malheureusement ces consultations semblent exister pour soulager la conscience du gouvernement et non pour écouter la population.

Pas sûr que nous sommes écoutés.

Formulaire compliqué, difficile à remplir, ne s'adresse pas à tout le monde

Formulaire qui décourage la participation citoyenne

Très correct

Commentaires reçus sur le processus de consultation
Ce formulaire compliqué est pensé pour décourager toute participation citoyenne.
Formulaire exécration, j'ai dû demander de l'aide pour le remplir
L'accès au site de consultation et l'identification de la zone qui nous intéresse est beaucoup trop complexe.
Processus complexe pour la population.
Difficile d'accès malheureusement
Il est impératif que la population puisse s'exprimer sur cet enjeu
Il est très important de consulter la population sur cet enjeu.
Je considère important que la population soit consultée sur cet enjeu qui peut avoir des conséquences négatives importantes sur notre environnement
Le processus est bon, mais la lourdeur informatique pour ceux qui sont moins ""habitués"" avec les ordinateurs est à repenser... Certaines étapes informatiques devraient être abolies et simplifier la fonction pour laisser un commentaire
Trop compliqué pour les personnes qui sont moins familiers avec internet
Très et trop compliqué
Pas facile il faut vouloir
Pas accessible à tous
C'est certain que ce n'est pas évident, on dirait qu'on est loin de ces processus de consultation, je suis le seul de ma génération à répondre
Juste de la bullshit de relation publique qui ne sert à rien et qui n'a que pour but de bien paraître.
bien
Elle n'est pas très facile. Le plus important dans une consultation est les secteurs où il aura des coupes forestières. Dans notre secteur elles sont invisibles. Mais disponible au début avril. Pourquoi?
Pas très facile, car le plus important n'y est pas, la coupe forestière qui sera disponible en début d'avril
La consultation publique avec son formulaire compliqué n'est pas adaptée à la majorité des citoyens. Beaucoup pensent que c'est fait exprès pour décourager la participation.
Formulaire compliqué à remplir qui n'est pas adapté au citoyen moyen. Plusieurs pensent que c'est fait exprès pour décourager la participation.
inconnu
Affreux ! Si je n'avais pas copié le lien dans l'article du Devoir, je n'aurais jamais été au courant.
Le formulaire de consultation n'est pas utilisable par la majorité des citoyens. Tout le monde pense que c'est fait exprès pour décourager la participation
Sans aide, je n'y serais jamais arrivé. Beaucoup trop compliqué, beaucoup trop long.
Bien que la consultation par carte interactive puisse dans certains cas faciliter l'interprétation des commentaires en géolocalisant ces derniers, le CREDD est d'avis que le fait d'utiliser uniquement cette formule n'est pas optimal pour les participants ainsi que pour les personnes responsables du traitement des commentaires reçus. En effet, pour les commentaires généraux sur la planification et l'aménagement forestier, il n'est pas toujours pertinent et efficace de localiser le commentaire à un endroit précis sur la carte alors que la préoccupation peut se retrouver à plusieurs endroits différents. De plus, ce n'est pas tout le

Commentaires reçus sur le processus de consultation

monde qui est à l'aise avec l'utilisation de ces outils informatiques. Ainsi, afin de favoriser la participation citoyenne et faciliter l'émission de commentaires, le CREDD serait donc favorable à ce que la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier prévoie également un mode de participation permettant d'envoyer nos commentaires généraux sous forme de texte (courriel, lettre, formulaire général, etc.), comme c'était le cas il y a quelques années. De plus, nous tenons à porter à votre attention que la carte interactive ne permet pas de cliquer sur les chemins afin d'avoir plus de détails sur la nature des travaux prévus (construction, réfection, fermeture). Cette fonctionnalité, pourtant utilisée dans les consultations de d'autres régions, aurait été grandement appréciée, d'autant plus que la légende permet difficilement de distinguer les types de travaux associés à chaque chemin.

On a souvent que les consultations ne servent à rien. On donne des commentaires, vous dites que vous allez les considérer, mais rien vraiment accepté.

Il est très difficile de mettre des commentaires sur la carte interactive. Les noms des chantiers n'apparaissent pas toujours. L'interface n'est pas fonctionnelle pour émettre des commentaires et pouvoir les visualiser. Les fichiers de forme (Shapefiles) devraient être rendus disponibles sur la page de consultation pour faciliter les analyses.

Il est très difficile de mettre des commentaires sur la carte interactive. Les noms des chantiers n'apparaissent pas toujours. L'interface n'est pas fonctionnelle pour émettre des commentaires et pouvoir les visualiser. Les fichiers de forme (Shapefiles) devraient être rendus disponibles sur la page de consultation pour faciliter les analyses.

Un peu compliqué.

Un peu compliqué de répondre par Internet.

même

correct

Facile d'accès merci

Pas facile d'utilisation le système.

Pas facile

Facile d'accès, bravo pour cette plateforme !!

Complexe

Très compliqué

Très compliqué

Trop compliqué.

Pas facile à utiliser.

Difficile à utiliser lors du premier commentaire.

J'apprécie grandement le processus

J'apprécie le processus. Merci